

# Objectifs du développement durable : regards sur l'Île-de-France

Insee Dossier Île-de-France

Janvier 2022



### Coordination

Direction régionale de l'Insee Île-de-France

### Directrice de la publication

Marie-Christine Parent

### Rédaction en chef

Marie-Odile Liagre, Brigitte Rigot

### Contributeurs

Nadia Boussad (Insee)

Kevin Chaput (Insee)

Ivan Tissot (Insee)

Avec la collaboration de :

Clotilde Sarron (Insee)

Mustapha Touahir (Insee)

### Mise en page

Frédéric Luczak, Nicolas Renaud

### Bureau de presse

01 30 96 90 51

### Éditeur

Institut national de la statistique et des études économiques

**[www.insee.fr](http://www.insee.fr)**

Pour certaines fiches, l'Insee Île-de-France a recouru aux compétences des spécialistes de la **Driat Île-de-France**. Qu'ils en soient ici particulièrement et chaleureusement remerciés.

# Avant-propos

L'objectif d'un développement durable, plus sobre, équitable socialement et ayant moins d'impact sur l'environnement, occupe dans le débat public une place toujours plus grande.

La problématique du développement durable est large et transversale. Cette étude a vocation à couvrir l'ensemble des dimensions du développement durable, aussi bien les inégalités sociales ou la lutte contre la pauvreté que les enjeux environnementaux tels que la gestion de l'eau, la lutte contre les changements climatiques ou encore les énergies propres. Plus précisément, le dossier est structuré autour des 17 objectifs de développement durable : pour chacun de ces objectifs, une fiche présente une sélection d'indicateurs permettant de situer la région au regard des objectifs et, le cas échéant, d'analyser les évolutions à l'œuvre au cours des années récentes.

En proposant ce panorama sur le développement durable en Île-de-France, la direction régionale de l'Insee vise à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, services de l'État, mais aussi entreprises, associations, citoyens) des données choisies pour éclairer au mieux le sujet. Le défi du développement durable nous concernant tous, chacun peut contribuer, par ses actions, à la réalisation du programme de développement durable pour 2030.

Ce dossier a été réalisé dans un contexte particulier, celui de l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences économiques et sociales. Cette crise interpelle sur l'avenir de la planète et de ses habitants et sur la pérennité du modèle économique actuel. Elle questionne ainsi l'ensemble des piliers du développement durable, et notamment la protection des personnes en situation de précarité, les modèles de croissance économique et leur lien avec la transition écologique, la robustesse des systèmes de santé, la question de la souveraineté alimentaire.

L'édition 2022 de ce panorama présente la situation d'avant-crise sanitaire. L'actualisation des données permettra en effet, dans un avenir proche, de comprendre comment la région Île-de-France a été impactée par la crise sanitaire du point de vue du développement durable.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**La Directrice régionale  
de l'Insee d'Île-de-France**  
Marie-Christine Parent



# Sommaire

<b>Objectif n° 1 - Éradication de la pauvreté</b> .....	6
La pauvreté monétaire en Île-de-France : une situation très contrastée	
<b>Objectif n° 2 - Sécurité alimentaire et agriculture durable</b> .....	8
En Île-de-France, l'agriculture biologique rattrape une partie de son retard	
<b>Objectif n° 3 - Santé et bien-être</b> .....	10
Les Franciliens en 2019 : une population plutôt en bonne santé	
<b>Objectif n° 4 - Éducation de qualité</b> .....	12
Île-de-France : des disparités départementales au regard de l'éducation	
<b>Objectif n° 5 - Égalité entre les femmes et les hommes</b> .....	14
Des écarts salariaux entre les femmes et les hommes différents selon les générations, les emplois et les secteurs d'activité	
<b>Objectif n° 6 - Gestion durable de l'eau pour tous</b> .....	16
<b>Objectif n° 14 - Vie aquatique marine</b>	
L'eau délivrée au robinet des Franciliens : une ressource accessible mais fragile	
<b>Objectif n° 7 - Énergies propres et d'un coût abordable</b> .....	18
Région très dense mais peu énergivore, l'Île-de-France produit 6 % des énergies renouvelables de France	
<b>Objectif n° 8 - Travail décent et croissance durable</b> .....	20
Île-de-France : moins de chômage parmi les jeunes de moins de 25 ans qu'ailleurs en France	
<b>Objectif n° 9 - Infrastructures résilientes et innovation</b> .....	22
Île-de-France : utilisation importante des transports en commun pour aller travailler	
<b>Objectif n° 10 - Réduction des inégalités</b> .....	24
Le niveau de vie médian en Île-de-France est élevé mais les écarts entre territoires sont importants	
<b>Objectif n° 11 - Villes et communautés durables</b> .....	26
En Île-de-France, la sous-occupation accentuée concerne 28 % des logements	
<b>Objectif n° 12 - Consommation et production responsables</b> .....	28
Depuis 10 ans, moins d'ordures ménagères résiduelles et une plus grande valorisation	
<b>Objectif n° 13 - Lutte contre les changements climatiques</b> .....	30
Émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France : la situation en trompe-l'œil d'une région fortement urbanisée	
<b>Objectif n° 15 - Vie terrestre</b> .....	32
L'Île-de-France : région la plus artificialisée de France métropolitaine	
<b>Objectif n° 16 - Paix, justice et institutions efficaces</b> .....	34
Les Franciliens participent à la vie démocratique	
<b>Objectif n° 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs</b> .....	36
Le développement durable : une problématique partagée par les communes et les intercommunalités	



## Objectif n° 1 Éradication de la pauvreté

# La pauvreté monétaire en Île-de-France : une situation très contrastée

L'objectif de développement durable 1 vise à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Appréhendée en termes monétaires, la pauvreté diffère fortement selon les générations ou les territoires. Entre 2013 et 2018, le taux de pauvreté a peu évolué en Île-de-France comme en France métropolitaine.

En 2018, 15,6 % des Franciliens vivent sous le seuil de pauvreté, soit un point de plus qu'en France métropolitaine. Les régions de province où la pauvreté est la plus présente sont la Corse et les Hauts-de-France (respectivement 18,5 % et 18 %).

En outre, en Île-de-France, le niveau de vie médian des personnes pauvres est plus faible qu'au niveau national (841 € contre 867 € mensuels en 2018) ► **pour comprendre**. Il est inférieur de 23 % au **seuil de pauvreté** (contre 20 % au niveau national). Cela traduit une **intensité de la pauvreté** plus élevée en Île-de-France, région où cette intensité est la plus forte ► **figure 1**.

En Île-de-France comme en France, la pauvreté affecte davantage les populations de 30 ans ou moins (19 % en situation de pauvreté) que les populations de 60 ans ou plus (12 %). Cependant, l'écart intergénérationnel y est plus faible, les jeunes Franciliens étant moins touchés par la pauvreté que leurs homologues en France (22 %).

De fortes disparités territoriales existent au sein de la région. La pauvreté est plus fréquente en Seine-Saint-Denis, où 28 %

### ► 1. Indicateurs de pauvreté et part des prestations sociales dans le revenu disponible en Île-de-France en 2018

	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian mensuel des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (en euros)	Part moyenne des prestations sociales* dans le revenu disponible brut de tous les ménages
Paris	15,2	25,5	809	2,8
Hauts-de-Seine	11,9	22,7	840	2,9
Seine-Saint-Denis	28,4	23,4	831	9,9
Val-de-Marne	16,6	22,3	843	5,1
Seine-et-Marne	11,8	20,1	867	5,0
Yvelines	9,7	20,2	866	3,4
Essonne	13,1	20,8	860	4,7
Val-d'Oise	17,2	21,6	851	5,9
<b>Île-de-France</b>	<b>15,6</b>	<b>22,6</b>	<b>841</b>	<b>4,4</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>14,6</b>	<b>20,1</b>	<b>867</b>	<b>5,4</b>

\* Prestations sociales : prestations familiales, minima sociaux et aides au logement.

**Lecture** : en 2018, dans le Val-d'Oise, le taux de pauvreté est de 17,2 % et le niveau de vie médian est de 851 € par mois. Ce dernier est inférieur de 21,6 % au seuil de pauvreté.

**Champ** : ensemble des ménages fiscaux hors les sans-abri et les contribuables vivant en collectivité (maisons de détention, foyers de travailleurs, maisons de retraite...).

Source : Insee, *Filosofi* 2018.

des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. À l'opposé, le département des Yvelines est le moins concerné avec un taux de pauvreté inférieur à 10 %. Pour autant, l'intensité de la pauvreté n'est pas la plus forte en Seine-Saint-Denis mais à Paris (25,5 %). En effet, le niveau

de vie médian des personnes pauvres de Seine-Saint-Denis s'élève à 831 € par mois contre 809 € à Paris.

Par leur caractère redistributif, les minima sociaux, prestations familiales et aides au logement aux populations les

#### Niveau de vie médian des personnes pauvres



841 euros

#### Taux de pauvreté



15,6 %

#### Part des prestations sociales

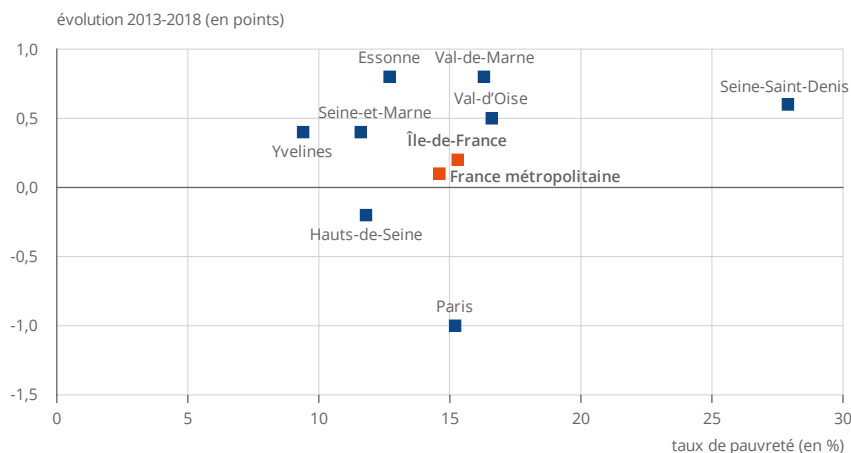


4,4 %  
du revenu disponible

plus vulnérables contribuent à réduire les inégalités entre les ménages. Ces prestations sociales représentent en moyenne 4,4 % du **revenu disponible** de l'ensemble des ménages franciliens (de 2,8 % à Paris jusqu'à 9,9 % en Seine-Saint-Denis). Pour 265 000 ménages, elles représentent même plus de la moitié de leur revenu disponible.

Entre 2013 et 2018, le taux de pauvreté a très légèrement augmenté dans la région (0,2 point contre 0,1 point à l'échelle nationale). C'est dans le Val-de-Marne et l'Essonne qu'il a augmenté le plus (+ 0,8 point). En revanche, à Paris, il a diminué (- 1,0 point) ► **figure 2**. La part des prestations sociales dans le revenu disponible a augmenté en cinq ans en Île-de-France, mais moins qu'au niveau national (+ 0,1 point contre + 0,2 point). La plus forte hausse concerne le département de la Seine-Saint-Denis (+ 0,9 point). ●

## ► 2. Taux de pauvreté par département en 2018 et évolution totale entre 2013 et 2018



**Lecture** : en 2018, le taux de pauvreté à Paris est de 15,2 %. En cinq ans, ce taux a diminué de 1 point.

**Champ** : ensemble des ménages fiscaux, hormis les sans-abri et contribuables vivant en collectivité (maisons de rétention, foyers de travailleurs, maisons de retraite...).

Source : Insee, *Filosofi* 2013 et 2018.

### ► Définitions

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian qui partage la population en deux : la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur. En 2018, en France métropolitaine, le seuil de pauvreté est de 1 086 € par mois. Le niveau de vie médian des Franciliens est de 1 988 € par mois contre 1 811 € en France métropolitaine.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

### ► Pour comprendre

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

### ► Pour en savoir plus

- Allard T., « [Entre 2013 et 2015, les écarts de revenus se sont creusés entre départements franciliens](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 39, février 2019.
- Bayardin V., Chemineau D., Glachant E., Guérin D., Herviant J., Jabot D., Martinez C., « [En Île-de-France, la pauvreté s'est intensifiée dans les territoires déjà les plus exposés](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 76, décembre 2017.
- Bayardin V., Chemineau D., Glachant E., Guérin D., Herviant J., Jabot D., Martinez C., « [Un ménage francilien sur quatre concerné par une forme de pauvreté](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 73, novembre 2017.



## Objectif n° 2 Sécurité alimentaire et agriculture durable

# En Île-de-France, l'agriculture biologique rattrape une partie de son retard

L'objectif de développement durable n° 2 consiste à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Le rôle de l'agriculture est donc primordial dans le cadre de cet objectif, en particulier celui de l'agriculture biologique, car elle contribue à une production agricole de qualité. L'Île-de-France est la région la moins productrice d'agriculture biologique. Cependant, celle-ci se développe depuis 2009 : l'année 2019 est la plus dynamique avec 98 nouvelles exploitations pour 5 600 hectares supplémentaires.

L'Île-de-France est la région la moins rurale de France métropolitaine. En 2019, ses surfaces agricoles représentent 2 % de la surface agricole nationale. En outre, la quasi-totalité (90 %, soit 500 100 hectares) des surfaces agricoles utilisées des exploitations (SAUE) y sont dédiées à la production de grandes cultures ► **pour comprendre**. Cette proportion est le double de celle observée en France métropolitaine. L'agriculture francilienne est à dominante céréalière : celle-ci représente 68 % de la SAUE. La plupart des productions céréalières sont localisées en Seine-et-Marne (61 %) mais aussi dans les Yvelines et dans l'Essonne (30 %) et, dans une moindre mesure, dans le Val-d'Oise (9 %). Les cultures oléagineuses et protéagineuses représentent, quant à elles, 12 % de la SAUE totale et celle de betteraves, 8 %. Elles sont localisées dans les mêmes départements que les cultures céréalières. Concernant la production de légumes frais (non secs), elle se situe principalement en Seine-et-Marne et dans les Yvelines (67 %).

Dans ce contexte, l'agriculture biologique est nettement moins présente en Île-

### ► 1. Répartition de la surface agricole utilisée (SAU) totale et de la SAU biologique au sein de la région par département, et part de l'Île-de-France dans la France métropolitaine, en 2019

	Répartition de la SAUE* régionale	Répartition de la SAUE biologique dans la SAUE régionale	Part de la SAUE biologique (certifiée et en conversion) dans la SAUE totale du territoire
<b>Grande couronne</b>	<b>99,7</b>	<b>99,4</b>	<b>5,0</b>
Seine-et-Marne	59,4	48,4	4,1
Yvelines	15,6	22,4	7,1
Essonne	14,7	25,6	8,7
Val-d'Oise	10,0	3,0	1,5
<b>Petite couronne</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>9,3</b>

	Part de la SAUE totale régionale dans la SAUE totale nationale	Part de la SAUE biologique de la région	
		Dans la SAUE biologique nationale	Dans la SAUE totale de la région
<b>Île-de-France</b>	<b>2,1</b>	<b>1,3</b>	<b>5,0</b>

\*SAUE : surface agricole utilisée des exploitations.  
**Lecture** : 4,1 % de la surface agricole de Seine-et-Marne est cultivée selon les modes de l'agriculture biologique (certifiées et en cours de conversion), contre 5 % de la surface agricole d'Île-de-France.  
**Champ** : surfaces agricoles en Île-de-France ou en France métropolitaine.  
*Sources* : Service de la Statistique et de la Prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; Agence BIO 2019.

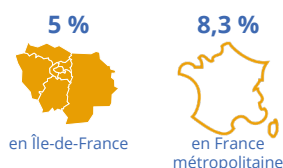
de-France : en 2019, elle ne représente que 5 % de la SAUE totale de la région contre environ 8 % en moyenne pour l'ensemble de la France métropolitaine ► **figure 1**. Au sein de 493 exploitations,

les surfaces localisées dans la région ne forment ainsi que 1,3 % de la surface agricole biologique totale en France, soit 28 100 hectares. Cependant, l'agriculture biologique se développe dans la région :

#### Surface en agriculture biologique



#### Part de l'agriculture biologique



#### Part de consommateurs quotidiens d'aliments bio





les surfaces de terres cultivées selon les normes biologiques ont augmenté de 25 % entre 2018 et 2019 et ont été multipliées par plus de cinq entre 2009 et 2019 ► **figure 2**. Ainsi, l'Île-de-France fait partie des régions où la progression de l'agriculture biologique est la plus forte (avec les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire) mais qui ont également une part de bio dans la SAUE relativement faible. En 2019, près de la moitié des

surfaces agricoles cultivées selon le mode « biologique » sont récentes et donc en cours de conversion.

Le premier département dans la région est la Seine-et-Marne, que ce soit en nombre d'exploitations (201, soit 41 % du nombre total régional) ou en surfaces engagées en agriculture biologique. Avec près de la moitié des exploitations bio à eux deux, viennent ensuite les

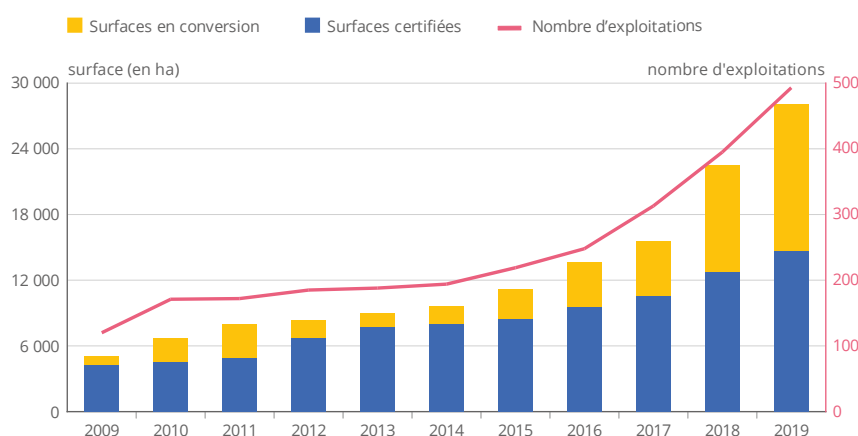
départements de l'Essonne et des Yvelines.

Selon le baromètre national de consommation et de perception des produits biologiques, en 2019, les trois quarts des Franciliens consomment des aliments issus de l'agriculture biologique au moins une fois par mois, soit 6 points de plus qu'au niveau national. Par contre, comme l'ensemble des consommateurs français, ils ne sont que 14 % à en consommer tous les jours.

Les opérateurs de l'aval spécifiquement dédiés à l'agriculture biologique (transformation et distribution) sont très présents en Île-de-France : 2 812 entreprises sont concernées. Cela représente 12 % de l'ensemble des opérateurs de l'aval français. Cette part place la région francilienne au deuxième rang, juste après la région Auvergne-Rhône-Alpes (13 %) ► **sources**.

Suite à une demande de plus en plus forte, la production en agriculture biologique connaît un réel essor. D'ici 2022, à l'échelle nationale, 15 % de la surface agricole utile devrait être convertie à l'agriculture biologique, contre environ 8 % en 2019. Cet objectif s'inscrit dans le programme ambition bio 2022 qui vise à développer la production en agriculture biologique, afin d'équilibrer l'adéquation entre l'offre et la demande. ●

## ► 2. Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles en agriculture biologique, en Île-de-France



**Lecture :** la surface agricole dédiée à l'agriculture biologique représentait 5 100 ha pour 120 exploitations en 2009. Elle représente 28 100 ha pour 493 exploitations en 2019.

**Champ :** surfaces en agriculture biologique en Île-de-France.

**Sources :** Service de la Statistique et de la Prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; Agence BIO 2019.

### ► Pour comprendre

Les **grandes cultures** intègrent :

- les cultures céréalières (blé tendre, blé dur, orge d'hiver et de printemps, maïs, avoine) ;
- les cultures oléagineuses (colza et tournesol) et protéagineuses (féveroles et pois) ;
- la culture betteravière (sucrière et fourragère), la culture des pommes de terre.

L'**agriculture biologique** est un mode de production agricole excluant l'emploi de substances de synthèse, tels que les pesticides, les médicaments ou les engrais de synthèse, et d'organismes génétiquement modifiés.

### ► Sources

Le **Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)** du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'**Agence BIO** est un groupement d'intérêt public en charge du développement et de la promotion de l'agriculture biologique.

Le **Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France** est une étude quantitative en ligne, réalisée par l'Agence Bio, sur la base d'un questionnaire comprenant une première partie posée à tous les interviewés de l'échantillon et une seconde posée uniquement aux consommateurs de produits biologiques (au moins une fois par mois).

### ► Pour en savoir plus

- **Chevrot J. et al.**, « *Bilan économique 2020, Île-de-France* », *Insee Conjoncture Île-de-France* n° 34, juillet 2021.
- « *Édition 2021 du baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France* », Agence BIO, janvier 2021.
- « *Mémento 2020 - L'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires* », Service de la statistique et de la prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, février 2021.



# Les Franciliens en 2019 : une population plutôt en bonne santé

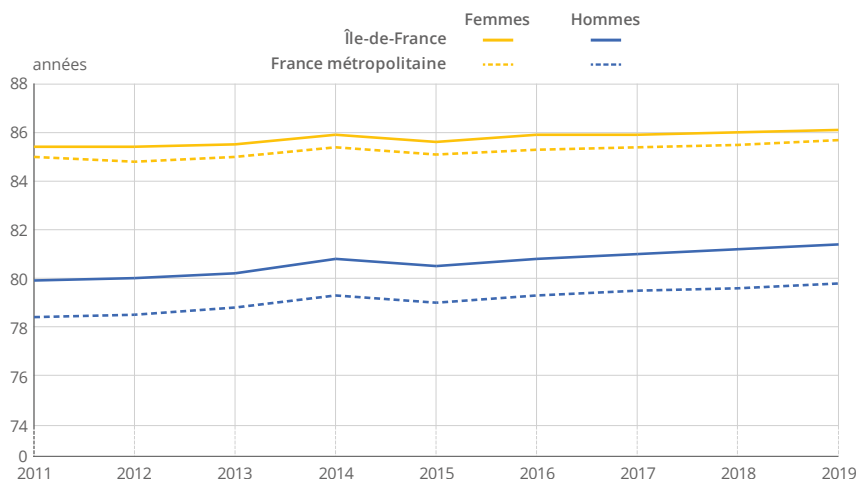
L'objectif de développement durable n° 3 vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. En Île-de-France, de ce point de vue, la situation est en moyenne plus favorable que dans les autres régions métropolitaines, en témoignent les indicateurs d'espérance de vie et de mortalité. Toutefois, en matière de santé, de fortes différences sont observées selon les lieux de résidence.

En 2019, l'espérance de vie à la naissance des femmes franciliennes s'établit à 86,1 ans, soit 0,4 année de plus que le niveau national. Seules les femmes habitant en Corse ont une espérance de vie plus élevée (86,4 ans). Pour les hommes, l'espérance de vie est de 81,4 ans soit 1,6 année de plus que le niveau national ; elle est la plus élevée de France métropolitaine ► **figure 1**. De fortes disparités territoriales existent au sein de la région. L'espérance de vie à la naissance, pour les hommes comme pour les femmes, est plus élevée à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. À l'opposé, elle est plus faible en Seine-Saint-Denis, dans la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise. Dans ces trois départements, l'espérance de vie des femmes est même inférieure à la moyenne nationale.

Entre 2011 et 2019, donc avant l'épidémie de Covid-19, l'espérance de vie a progressé globalement en Île-de-France de 0,7 année chez les femmes et de 1,5 année chez les hommes ; ces gains sont comparables à ceux observés au niveau national. L'écart entre les femmes et les hommes se réduit : de 5,5 années en 2011, il est passé à 4,7 années en 2019 (respectivement 6,6 années et 5,9 années pour l'ensemble de la France métropolitaine).

L'accroissement de l'espérance de vie se traduit, en Île-de-France comme dans l'ensemble de la France, par un

### ► 1. Espérance de vie à la naissance entre 2011 et 2019, en Île-de-France et en France métropolitaine



**Lecture** : en 2019, en Île-de-France, l'espérance de vie à la naissance des femmes est de 86,1 ans et celle des hommes de 81,4 ans.

**Champ** : population active (occupée ou non) âgée de 15 ans ou plus, rattachée au lieu de résidence.  
**Source** : Insee, état civil, 2011 à 2019.

vieillesse de la population et donc des besoins en soins médicaux plus nombreux. En 2018, 19 960 médecins ayant une activité libérale, qu'elle soit exclusive ou partielle, exercent en Île-de-France. L'offre de soins en Île-de-France est plus orientée vers la médecine spécialisée, ce qui permet une meilleure prise en charge de certaines pathologies. Ainsi, la **densité**

**des médecins** généralistes est inférieure au niveau national (7,8 contre 9,3 pour 10 000 habitants) mais celle des spécialistes est supérieure (8,6 contre 6,8 pour 10 000 habitants) ► **figure 2**. Cependant, au sein de la région, l'offre médicale est inégalement répartie : les territoires avec une forte population en situation de précarité sont ceux où la densité de

### Espérance de vie des Franciliens

86,1 an



pour les femmes



81,4 ans



pour les hommes

### Écart d'espérance de vie avec le niveau national

+ 0,4 an



pour les femmes



+ 1,6 an



pour les hommes

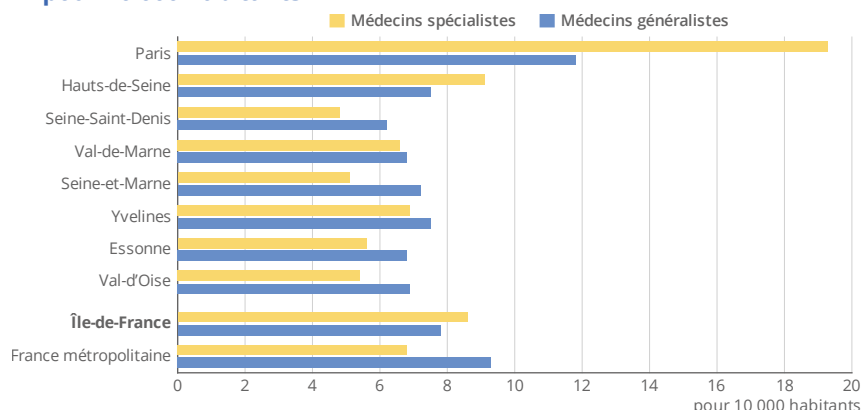
médecins, généralistes comme spécialistes, est la plus faible.

Parmi les régions de France métropolitaine, l'Île-de-France est la plus touchée par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). En 2016, 15,7 nouveaux cas de séropositivité pour 100 000 habitants ont été découverts, soit 2,5 fois plus qu'au niveau national. Les différences départementales sont importantes dans la région. Le taux d'incidence du VIH est plus élevé à Paris avec 33,2 cas pour 100 000 habitants. À l'opposé, il est le plus bas dans le département des Yvelines (6 pour 100 000 habitants).

En revanche, en Île-de-France, la **prévalence de tabagisme quotidien** est la plus faible de toutes les régions de France métropolitaine (23,6 % contre 31,3 % pour la région Grand Est qui enregistre la proportion de fumeurs quotidiens la plus importante). C'est également le cas pour la consommation quotidienne d'alcool : le taux francilien (7,6 %) est le plus faible des régions de France métropolitaine après la Normandie (7,5 %).

En 2019, 75 800 personnes sont décédées en Île-de-France, soit 6,1 pour 1 000 habitants (contre 9,1 au niveau national). Ce **taux de mortalité**, quasi stable entre 2015 et 2019, est le plus faible de toutes les régions métropolitaines. Cela tient

## ► 2. Densité de médecins généralistes ou spécialistes\* en 2018 par département en Île-de-France et en France métropolitaine, pour 10 000 habitants



\* Médecins exerçant parmi les spécialités les plus importantes (cardiologie, dermatologie, gynécologie, gastro-entérologie, hépatologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, pneumologie, imagerie médicale).

**Lecture** : en 2018, le nombre moyen de médecins généralistes pour 10 000 habitants est de 6,2 en Seine-Saint-Denis et de 11,8 dans la capitale.

**Champ** : médecins libéraux, France métropolitaine.

Source : Insee, base permanente des équipements 2018, recensement de la population 2016.

pour partie à la jeunesse de la population francilienne. En outre, la mortalité des personnes âgées (65 ans ou plus) y est plus faible qu'en province. La première cause de mortalité dans la région est le cancer. En 2015, 22 600 Franciliens en sont morts, soit 30 % de l'ensemble des décès (contre 28 % pour la France métropolitaine). Les décès par suicide sont deux fois moins nombreux qu'au niveau national. Le

taux standardisé de suicides est près de trois fois plus élevé parmi la population masculine que féminine (respectivement 9,0 et 3,3 pour 100 000 habitants). Cet écart est plus marqué au niveau national (18,6 contre 5,5 pour 100 000 habitants). Au sein de la région, les décès par suicide parmi les hommes sont plus fréquents dans l'Essonne (13,5 pour 100 000 habitants) et moins fréquents à Paris (4,6 pour 100 000 habitants).

### ► Définitions

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

La **densité de médecins** est un indicateur qui rapporte le nombre de médecins généralistes ou spécialistes à la population. Il est exprimé pour 10 000 habitants. Sont comptabilisés les médecins généralistes exerçant à titre libéral et les médecins exerçant une spécialité parmi les spécialités les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale. Si le praticien exerce dans plusieurs spécialités, seule la principale est retenue. Les professionnels remplaçants ne sont pas comptabilisés.

La **prévalence du tabagisme quotidien** à 17 ans est le nombre de cas concernés dans une population à un moment donné, englobant aussi bien les cas nouveaux que les cas anciens.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité infantile** est le rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

### ► Pour en savoir plus

- **Abboudi M.-C., Castagnès P., Deheeger S., Plana S., Signoles A., Tartinville S., Touahir M.**, « [Seine-et-Marne : le vieillissement de la population accentuerait l'inégalité des accès aux équipements](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 133, avril 2021.
- **Bayardin V., Jabot D.**, « [L'Île-de-France en 2020 : une hausse des décès inédite, une baisse des naissances qui s'accroît](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 56, avril 2021.
- **Bayardin V., Jabot D.**, « [Démographie de l'Île-de-France en 2019 - L'excédent naturel reste le plus important des régions métropolitaines](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 54, janvier 2021.

En 2019, 267 personnes ont été tuées dans un accident de la route, soit 8 % de celles de France métropolitaine. Ce sont 41 personnes de moins qu'en 2018 et c'est, en un an, la plus forte baisse parmi toutes les régions de France métropolitaine. Cette diminution s'observe quasi exclusivement en grande couronne avec - 38 décès, et plus particulièrement dans le département des Yvelines. En revanche, malgré une légère baisse du nombre de personnes tuées, la Seine-et-Marne reste le département où les victimes de la route sont les plus importantes dans la région (71).

Durant les premiers âges de la vie, le nombre de décès est relativement faible, à l'exception de l'année qui suit la naissance. En 2019, le **taux de mortalité infantile** en Île-de-France est parmi les plus élevés de France métropolitaine (4,0 ‰ contre 3,5 ‰ au niveau national). Ce taux varie de 3,2 ‰ dans les Hauts-de-Seine à 4,6 ‰ en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise. Cela peut s'expliquer notamment par des difficultés de recours aux soins, notamment un suivi insuffisant de certaines grossesses. ●

# Île-de-France : des disparités départementales au regard de l'éducation

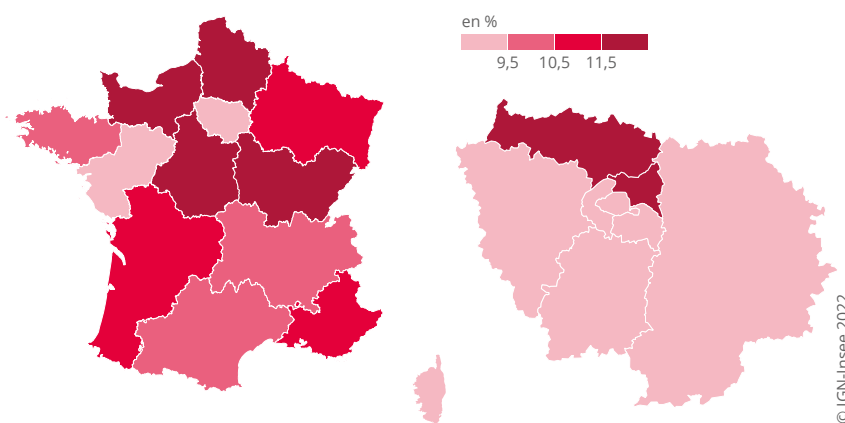
L'objectif de développement durable 4 vise à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. En Île-de-France, l'éducation et l'insertion des jeunes semblent plus favorables qu'en moyenne en France métropolitaine.

En 2018, selon les tests de la journée défense et citoyenneté, 8,4 % des jeunes Franciliens âgés de 16 et 17 ans présentent des **difficultés de lecture**, soit deux points de moins qu'au niveau national. Cette proportion, qui ne porte que sur les élèves de nationalité française, est plus élevée dans la moitié nord de la France, principalement dans les régions entourant la région francilienne ► **figure 1**. La part des jeunes en difficulté de lecture s'élève ainsi à 12,1 % dans les régions des Hauts-de-France et Normandie, et atteint 12,7 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Au sein de la région, la part des jeunes en difficulté varie considérablement selon les départements. Elle est proche de 6 % à Paris et dans les Hauts-de-Seine, mais atteint respectivement 12,0 % et 12,3 % dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis.

Ces difficultés de lecture chez les jeunes freinent l'accès aux études et complexifient les parcours vers l'insertion professionnelle. Les jeunes sortis des études sans diplôme se retrouvent ainsi le plus souvent en retrait du marché du travail.

## ► 1. Taux de jeunes en difficulté de lecture par région de France métropolitaine et département d'Île-de-France en 2018



**Lecture** : le taux de jeunes en difficulté de lecture est de 8,4 % en Île-de-France en 2018.  
**Champ** : jeunes âgés de 16 ou 17 ans, de nationalité française, ayant passé des tests de lecture lors de la journée défense et citoyenneté, en France métropolitaine.  
*Source : ministère des Armées - DSNJ, MENJ-Depp.*

En 2017, en Île-de-France comme en France métropolitaine, environ 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans sortis du système éducatif n'ont aucun diplôme et ne suivent aucune formation ► **figure 2**. De grandes disparités existent entre

les départements de la région. La part de ces jeunes sans diplôme varie du simple au double. Elle est de 11 % dans la capitale contre 20 % dans le Val-d'Oise et 25 % en Seine-Saint-Denis. Ces écarts sont à relier avec le contexte

### Part des 20-24 ans sortis du système éducatif sans diplôme



17,3 %

### Part des 16-17 ans ayant des difficultés de lecture



8,4 %

économique et social : les départements où la part des jeunes sans diplôme est importante sont ceux où les taux de chômage sont les plus élevés et où les niveaux de vie des ménages sont les plus faibles.

Toutefois, la situation s'est améliorée en dix ans. Ainsi, entre 2007 et 2017, la proportion de jeunes sans diplôme a baissé en Île-de-France de 6 points (contre 5 points au niveau France métropolitaine). Cependant, l'écart entre Paris et la Seine-Saint-Denis augmente légèrement, passant de 13,2 points à 13,9 points entre 2007 et 2017. ●

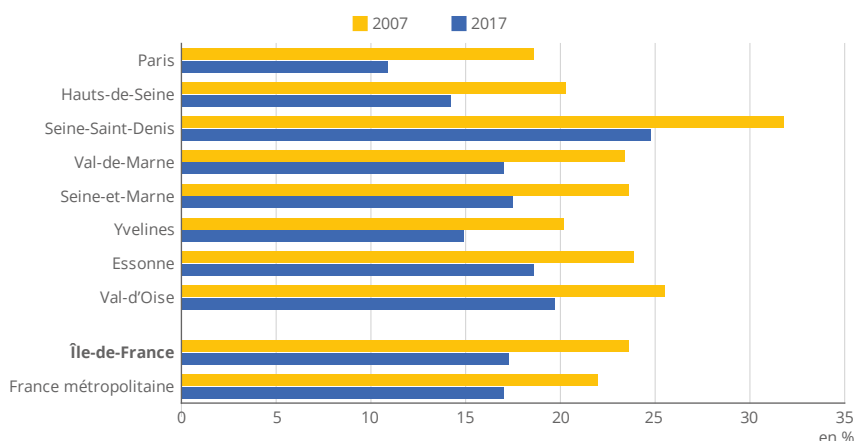
### ► Définitions

Le **taux de jeunes en difficulté de lecture** est le nombre de jeunes de 16 et 17 ans, de nationalité française, en difficulté de lecture rapporté au nombre de jeunes ayant suivi la journée défense et citoyenneté, en pourcentage.

### ► Pour en savoir plus

- **Bayardin V., Mosny E., Tissot I.**, « [L'insertion professionnelle des jeunes en Île-de-France : meilleure qu'en province pour les plus diplômés, moins bonne pour les détenteurs du seul bac](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 116, mai 2020.
- **Mosny E., Tissot I.**, « [Milieu familial précaire : premier facteur de fragilité sociale pour les jeunes franciliens](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 105, octobre 2019.
- **Chabanon L.**, « [Journée défense et citoyenneté 2018 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture](#) », Depp, *Note d'information* n° 19.20, juin 2019.

## ► 2. Part des jeunes sortis des études sans diplôme par département francilien et en France métropolitaine en 2007 et 2017



**Lecture** : en Seine-Saint-Denis, la proportion de jeunes sortis des études sans diplôme est de 24,8 % en 2017 contre 31,8 % en 2007.

**Champ** : jeunes âgés de 20 à 24 ans sortis des études et sans diplôme.

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017.





# Des écarts salariaux entre les femmes et les hommes différents selon les générations, les emplois et les secteurs d'activité

L'objectif de développement durable 5 vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Les inégalités professionnelles entre hommes et femmes se manifestent notamment par des disparités de salaires. En 2017, le salaire horaire net moyen des Franciliennes est inférieur de 15,9 % à celui des Franciliens, soit un écart légèrement plus important qu'au niveau national (0,4 point de plus).

En 2017, les femmes salariées résidant en Île-de-France perçoivent un salaire horaire net moyen supérieur de 21 % à celui de l'ensemble des femmes de France métropolitaine. Si ce salaire horaire est aussi supérieur à celui de l'ensemble des hommes de France métropolitaine (+ 6,5 %), il est en revanche inférieur de 15,9 % à celui des hommes franciliens. Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes sont plus élevés à Paris et dans les Yvelines (respectivement 23 % et 24 % de moins pour les femmes). À l'opposé, l'écart n'est que de 3 % en Seine-Saint-Denis ► [figure 1](#) ► [pour comprendre](#).

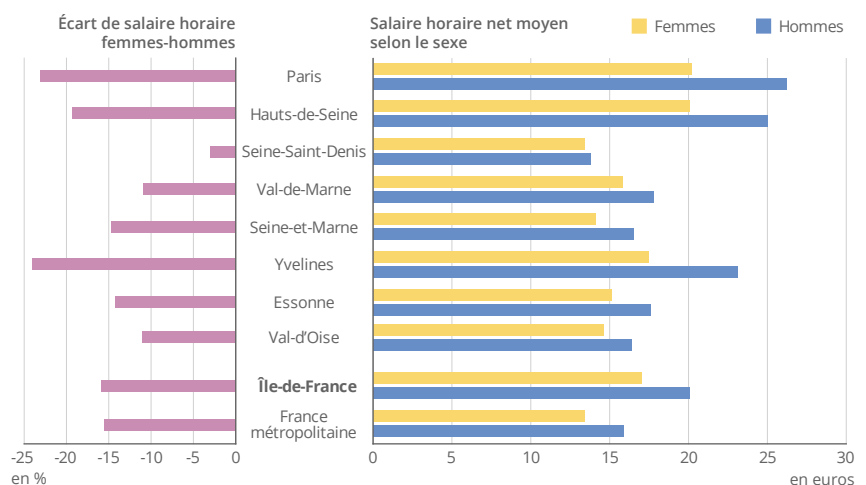
Une partie des disparités salariales proviennent des caractéristiques des salariés femmes et hommes mais aussi des emplois qu'ils occupent.

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes diffère selon les générations. Les jeunes femmes franciliennes salariées de 25 ans et moins en 2017 perçoivent des salaires horaires nets moyens inférieurs de 6 % à leurs homologues masculins ► [figure 2](#). L'écart pour les femmes de 50 ans ou plus est de 25 %. Cette différence peut

s'expliquer par l'entrée massive des femmes sur le marché du travail depuis 50 ans, l'évolution des mœurs et certaines lois pour l'égalité professionnelle qui

semblent profiter aux jeunes générations. Le second facteur peut être l'arrivée d'enfants dans le ménage qui a tendance à être un frein à la carrière des femmes.

## ► 1. Salaire horaire net moyen selon le sexe et écart de salaire femmes-hommes, par département francilien et en France métropolitaine



**Lecture :** en 2017, le salaire horaire net moyen des Parisiennes est de 20,20 euros et celui des Parisiens de 26,20 euros. À Paris, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 23 % à celui des hommes.  
**Champ :** ensemble des salariés, y compris les trois fonctions publiques et les salariés des particuliers employeurs. Sont exclus les chefs d'entreprises, les apprentis et les stagiaires.  
 Source : Insee, Déclaration Sociale Nominative 2017.



## Écart salarial entre les femmes et les hommes en 2017

♀ - 16 %



Île-de-France

♀ - 3 %



Seine-Saint-Denis

♀ - 24 %



Yvelines

Par ailleurs, la présence des femmes décroît avec la qualification (61 % des employés sont des femmes contre 42 % des cadres). De plus, même à catégorie identique, elles perçoivent un salaire inférieur à celui des hommes. Ainsi, l'écart est le plus fort chez les cadres (21 %), là où les salaires sont les plus élevés et où les femmes occupent moins souvent des hauts postes de direction. En revanche, la différence de salaire est quasiment nulle parmi les employés (0,4 %) du fait d'une part importante de personnes rémunérées au Smic ou à un niveau proche.

Les secteurs d'activité les plus féminisés, tels que la santé humaine et action sociale, l'administration publique et l'enseignement, sont généralement ceux où le salaire horaire est le plus faible. À l'inverse, les femmes sont moins présentes dans les secteurs où les salaires horaires sont plus élevés comme l'industrie ou le secteur information et communication.

De plus, au sein même des secteurs les plus rémunérateurs, les femmes occupent souvent des postes moins bien rémunérés. À titre d'exemple, les inégalités salariales sont extrêmement fortes dans le secteur très rémunérateur des activités financières et d'assurance. En effet dans cette branche d'activité, le revenu salarial ainsi que le salaire horaire net des hommes sont en moyenne près de deux fois plus élevés que ceux des femmes. Même si elles sont majoritaires dans ce secteur d'activité, elles occupent davantage des postes d'employés, moins rémunérateurs : l'écart de salaire horaire avec les hommes atteint 39 %.

### ► Pour comprendre

L'écart de salaire entre femmes et hommes (en %) se mesure en rapportant la différence entre le salaire horaire net moyen des femmes et celui des hommes au salaire horaire net moyen des hommes.

## ► 2. Salaires horaires nets moyens par sexe et part des femmes selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité en 2017

	Salaire horaire net moyen (en euros)		Écart salarial femmes-hommes (en %)	Part des femmes parmi les salariés (en %)
	Femmes	Hommes		
<b>Tranches d'âges</b>				
25 ans ou moins	10,3	10,9	-6,1	49,2
26 à 50 ans	17,0	19,1	-10,9	43,6
Plus de 50 ans	19,5	26,0	-25,0	42,9
<b>Catégories socioprofessionnelles</b>				
Cadres et professions intellectuelles supérieures	26,0	32,8	-20,7	41,9
Professions intermédiaires	15,3	16,7	-7,9	50,2
Employés	11,5	11,5	-0,4	61,1
Ouvriers	10,2	11,6	-12,0	18,0
<b>Secteurs d'activité de l'établissement employeur</b>				
Industrie	20,4	22,6	-9,5	33,0
Construction	16,1	15,0	6,8	12,9
Commerce	15,3	17,9	-14,7	48,3
Transport	16,4	16,0	2,4	27,2
Hébergement et restauration	11,3	11,6	-3,2	38,9
Information et communication	21,3	25,5	-16,4	35,9
Activités financières et d'assurance	23,0	37,4	-38,6	55,7
Activités immobilières	16,8	21,4	-21,5	55,9
Activité spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	17,7	21,0	-15,7	45,0
Administration publique	16,0	20,4	-21,5	75,5
Enseignement	15,0	17,6	-14,8	61,9
Santé humaine et action sociale	12,5	13,6	-8,5	77,2
Arts spectacles et activités récréatives	15,1	20,0	-24,2	45,1
Autres activités de services	13,4	15,9	-15,8	66,4
<b>Ensemble des salariés Île-de-France</b>	<b>17,0</b>	<b>20,1</b>	<b>-15,9</b>	<b>44,1</b>
<b>Ensemble des salariés France métropolitaine</b>	<b>13,4</b>	<b>15,9</b>	<b>-15,5</b>	<b>43,7</b>

**Lecture** : dans le secteur du commerce, en 2017, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 14,7 % à celui des hommes. Dans ce secteur d'activité, les femmes représentent 48,3 % des salariés.

**Champ** : ensemble des salariés, y compris les trois fonctions publiques et les salariés des particuliers employeurs. Sont exclus les chefs d'entreprises, les apprentis et les stagiaires.

Source : Insee, Déclaration Sociale Nominative 2017.

### ► Pour en savoir plus

- « [Emploi, chômage, revenus du travail](#) », coll. « Insee Références », édition 2021.
- [Bayardin V., Drieux S., Tissot I., « Femmes et hommes dans les couples bi-actifs franciliens : des comportements professionnels différents, surtout en grande couronne », Insee Flash Île-de-France n° 42, mai 2019.](#)
- [Coudin É., Maillard S., Tô M., « Entreprises, enfants : quels rôles dans les inégalités salariales entre femmes et hommes ? », Insee Analyses n° 44, février 2019.](#)
- [Bayardin V., Breton T., Jabot D., « Accès à l'emploi et conditions d'emploi : des inégalités femmes-hommes qui ne se limitent pas aux territoires défavorisés », Insee Analyses Île-de-France n° 80, mars 2018.](#)



## Objectif n° 6 - Gestion durable de l'eau pour tous Objectif n° 14 - Vie aquatique marine

# L'eau délivrée au robinet des Franciliens : une ressource accessible mais fragile

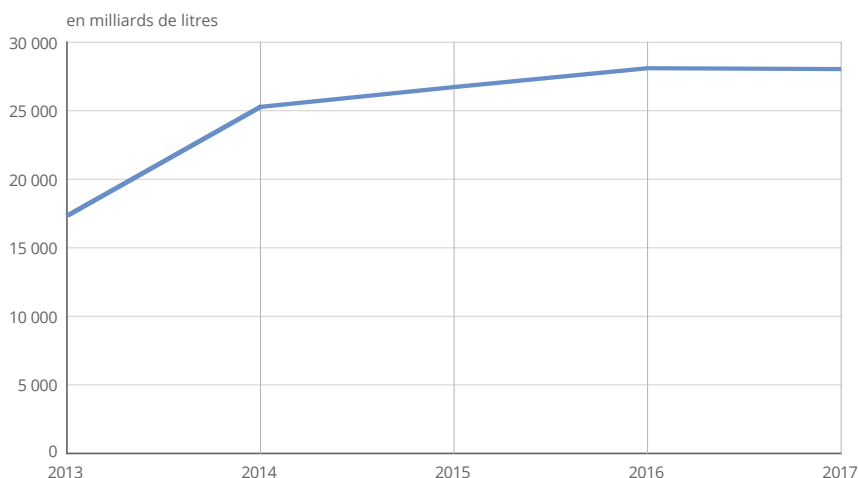
Les objectifs de développement durable 6 et 14 visent à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau en lien avec des structures d'assainissement gérées de façon durable tout en essayant de préserver les milieux aquatiques. En Île-de-France, les structures d'assainissement sont globalement conformes aux normes en vigueur en matière de polluants. De même, dans leur grande majorité, les habitants disposent d'une eau au robinet de qualité suffisante. Mais cette face aval de la chaîne ne doit pas occulter les facteurs de fragilité en amont : l'exposition à la pollution (nitrates, produits phytopharmaceutiques, micropolluants) et les traitements potentiellement coûteux qu'elle appelle.

En Île-de-France comme en France, la gestion de l'eau constitue un enjeu important. Il s'agit tout à la fois de fournir une eau potable à tous, d'encourager une consommation raisonnée d'eau et de protéger les milieux aquatiques.

En 2017, 29,3 milliards de mètres cubes (m<sup>3</sup>) d'eau sont prélevés dans la région. Environ 96 % de ce volume (soit 28 milliards de m<sup>3</sup>) sont utilisés pour le refroidissement des centrales électriques franciliennes, situées notamment dans les Yvelines et en Seine-et-Marne. Cet usage a augmenté entre 2013 et 2016 de plus de moitié pour se stabiliser entre 2016 et 2017 ► **figure 1**. L'eau pour cet usage est toutefois restituée en quasi-totalité au milieu naturel à proximité du lieu de pompage.

Au-delà de cet usage énergétique, la consommation d'eau en Île-de-France (1,3 milliard de m<sup>3</sup>) sert pour environ les deux tiers à des fins domestiques

### ► 1. Débit d'eau annuel consacré au refroidissement des centrales électriques en Île-de-France de 2013 à 2017



**Lecture** : en Île-de-France, en 2017, 28 040 milliards de litres d'eau ont été utilisés pour refroidir des centrales électriques.

**Champ** : prélèvements d'eau douce excédant 10 000 mètres cubes.

Sources : Onema, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) ; Office français de la biodiversité (OFB) ; Traitement : SDES.

### Quantité d'eau prélevée selon les usages

en milliards de m<sup>3</sup>

**28**  
Refroidissement  
des centrales  
électriques



**1,3**  
Autres besoins  
(eau potable, industrie,  
agriculture...)

### Eutrophisation



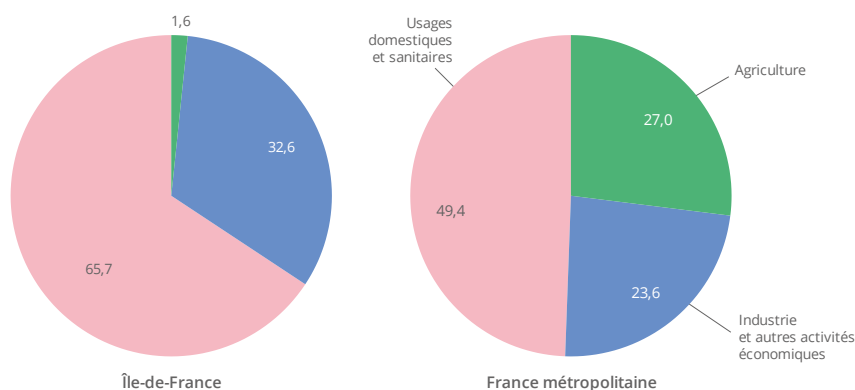
**100 %**  
de communes  
vulnérables



(eau potable) et pour un tiers aux entreprises : industrie, construction, tertiaire... ► **figure 2.** Les usages de l'eau par les habitants sont multiples : usages domestiques (pour se laver, s'hydrater, nettoyer son domicile ou sa voiture, entretenir un éventuel jardin...) et usages similaires en dehors des lieux d'habitation des ménages (établissements publics, hôtellerie et restauration, commerce artisanal...). En moyenne, pour satisfaire tous ces besoins, un Francilien utilise 189 litres d'eau potable par jour en 2017 (contre 218 pour un Français). Cette moindre consommation tient en partie à une densité de population plus élevée et à des habitats plus souvent collectifs (davantage d'appartements et moins de maisons avec jardin).

En Île-de-France, en 2017, la plupart des équipements d'assainissement collectifs (stations d'épuration notamment) sont aux normes et la population peut accéder, dans sa grande majorité, à une eau au robinet jugée de bonne qualité. D'après le bilan 2018 de l'ARS, l'indicateur de qualité global de l'eau est insuffisant dans moins de 40 communes, toutes situées en grande couronne et regroupant une très faible part de la population francilienne. Cet indice prend en compte

## ► 2. Répartition par usage des quantités d'eau douce utilisée en Île-de-France et en France métropolitaine en 2017 (en %)



**Lecture :** en 2017, moins de 2 % de l'eau douce utilisée\* en Île-de-France est consacré à l'agriculture contre 27 % en France métropolitaine.

\* Le débit d'eau considéré ne comprend pas le refroidissement de centrales électriques ou l'alimentation de canaux qui représentent la quasi-totalité du débit d'eau utilisé en France comme en Île-de-France.

**Champ :** prélèvements d'eau douce excédant 10 000 mètres cubes.

**Sources :** Onema, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) ; Office français de la biodiversité (OFB) ; Traitement : SDES.

les paramètres bactériologiques et physico-chimiques faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire (bactéries, pesticides, nitrates, fluor).

Si la quasi-totalité des communes franciliennes sont concernées par une

eau au robinet de bonne qualité, cela s'explique par les traitements parfois lourds et coûteux qu'entreprennent les opérateurs, ces derniers ne disposant pas toujours en amont d'une ressource en eau de qualité suffisante. À titre d'illustration, les eaux de surface d'Île-de-France affichent des concentrations élevées en nitrates ou en pesticides. Ces fortes concentrations de polluants rendent les milieux aquatiques franciliens particulièrement sensibles à l'**eutrophisation**, phénomène qui se caractérise par une croissance excessive de plantes et d'algues due à la forte présence de nutriments (azote ou phosphore) dans l'eau : aujourd'hui, dans 100 % des communes d'Île-de-France, l'eau de surface est d'ailleurs **vulnérable** à l'eutrophisation contre 90 % en 2012.

Plus généralement, la région fait face à des enjeux importants liés aux pollutions diffuses (nitrates mais aussi produits phytosanitaires) et aux micropolluants, à la fois pour les eaux de surface et pour les eaux souterraines. Ces dernières, dont une partie sont situées hors Île-de-France représentent 45 % de l'eau délivrée au robinet des consommateurs franciliens. ●

### ► Définitions

La totalité de l'**eau potable** utilisée couvre les usages domestiques et les usages similaires (sanitaire, boisson) en dehors des lieux d'habitation des ménages (établissements publics, hôtellerie et restauration, commerce artisanal...).

L'**eutrophisation** est le processus par lequel des nutriments s'accumulent dans un milieu ou un habitat. Les causes sont multiples et peuvent donner lieu à des situations d'interaction complexes entre les différents facteurs. Les nutriments concernés sont principalement l'azote et le phosphore.

Une **zone vulnérable** est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

### ► Pour en savoir plus

- SDES, « Eau et milieux aquatiques - Les chiffres clés », édition 2020.
- SDES, « Pollution des eaux superficielles et souterraines », in *Bilan environnemental de la France*, édition 2020.
- DRIEE, « L'eau et les milieux aquatiques en Île-de-France », édition 2020.



## Objectif n° 7

Énergies propres et d'un coût abordable

# Région très dense mais peu énergivore, l'Île-de-France produit 6 % des énergies renouvelables de France

L'objectif de développement durable 7 vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. En Île-de-France, la production d'énergies renouvelables est faible (6 % de la production nationale) au regard de l'importance démographique de la région (18 % de la population française) ou de son poids dans l'économie nationale (30 % du PIB français). En revanche, la consommation finale d'énergie dans la région est relativement peu élevée : 16 % du niveau national. Ce constat différencié s'explique en partie par les spécificités de la région francilienne.

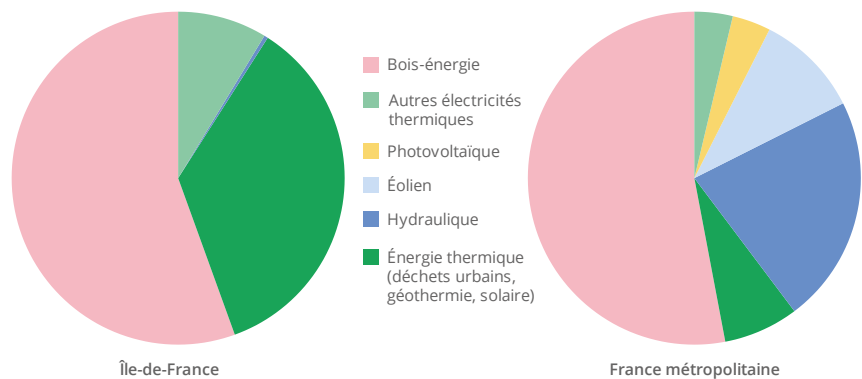
En 2017, en France métropolitaine, les **énergies renouvelables** représentent 20 % de la production totale d'énergie contre 79 % pour le nucléaire. Ces énergies renouvelables consistent majoritairement en bois-énergie qui sert pour le chauffage des logements, mais aussi pour l'industrie et pour le secteur tertiaire ► **figure 1**. Les autres sources d'énergies renouvelables proviennent des déchets urbains, de la géothermie ou du solaire. L'électricité produite à partir d'énergies renouvelables est principalement d'origine **hydraulique**, mais aussi de plus en plus **éolienne** ou **photovoltaïque**.

En 2017, la production francilienne d'énergies renouvelables représente 6 % de celle de la France métropolitaine. Cette part particulièrement faible s'explique en partie par la densité et le caractère très urbain de la région : les parcs éoliens et photovoltaïques y sont peu développés. La production d'électricité à partir des énergies renouvelables en Île-de-France ne couvre que 2,3 % de la consommation électrique totale des Franciliens contre 22 % au niveau national. En revanche, la région se positionne mieux dans le domaine des énergies renouvelables

thermiques. Ainsi, l'énergie produite en Île-de-France par les procédés de la géothermie représente 95 % des volumes, certes très faibles, produits dans toute la France métropolitaine. La production francilienne d'énergie thermique issue de la combustion des déchets urbains équivaut à 28 % de la production nationale.

En Île-de-France, la **consommation finale d'énergie** rapportée au PIB est nettement inférieure à celle de la France métropolitaine : 36 contre 71 **kilotonnes d'équivalent pétrole** par milliard d'euros ► **figure 2**. En effet, dans la région, le secteur tertiaire est celui qui contribue le plus à la valeur ajoutée totale. Or, ce secteur consomme relativement

### ► 1. Répartition de la production d'énergies renouvelables selon la source de l'énergie en Île-de-France et en France métropolitaine en 2017



**Lecture** : en Île-de-France, en 2017, la production de bois-énergie représente 55,5 % de la production totale d'énergies renouvelables de la région.

**Champ** : producteurs d'énergies renouvelables.

Source : Service de la donnée et des études statistiques (SDES).

### Production d'énergies renouvelables

6 %



de la production nationale en Île-de-France

### Consommation finale d'énergie en 2017 en ktep pour 1 000 habitants

1,9



en Île-de-France



2,3



en France métropolitaine

peu d'énergie. À l'inverse, le secteur de l'industrie, gros utilisateur d'énergie, est peu représenté dans la région. L'Île-de-France accueille davantage des sièges de groupes industriels que des grands établissements de production, plutôt situés en province ou à l'étranger. L'industrie représente ainsi 7,8 % de la consommation finale contre 24 % à l'échelle nationale.

En outre, en Île-de-France, le parc de logements est principalement constitué de logements collectifs. Cela explique en partie une consommation finale d'énergie par habitant également moindre : 1,9 ktep pour 1 000 habitants contre 2,3 en France métropolitaine.

Le parc de logements francilien présente également la particularité d'utiliser plus fréquemment le **chauffage urbain** et le gaz comparativement au parc de province ► **figure 3**. De plus, depuis 1968, le chauffage au fioul ou au charbon, particulièrement polluant, a considérablement baissé en Île-de-France.

Pendant des décennies, la région s'est transformée du fait de son développement économique et démographique : la densification très importante s'est diffusée de façon centrifuge ; son économie s'est tertiaisée au détriment de l'industrie et la présence de grandes infrastructures est avancée. Aujourd'hui, ce modèle urbain avantage la région en matière de consommation d'énergie mais freine la production d'énergies renouvelables. ●

## ► 2. Indicateurs sur la consommation finale d'énergie en 2017 en Île-de-France et en France métropolitaine

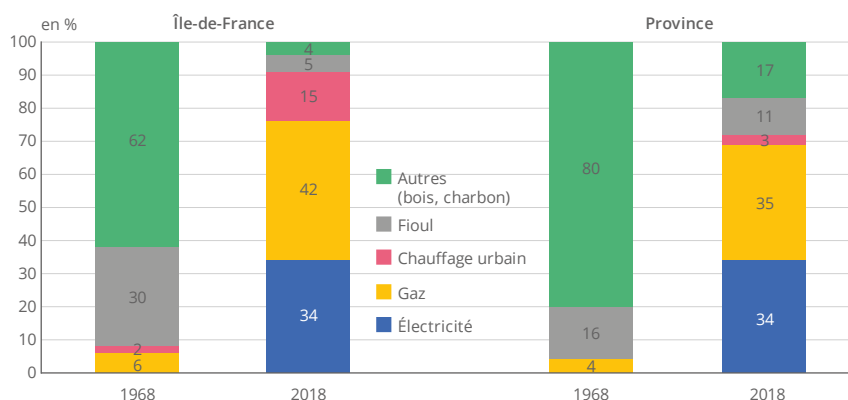
	Île-de-France	France métropolitaine
<b>Répartition de la consommation finale d'énergie par secteur (en %)</b>		
Agriculture	0,2	2,1
Industrie	7,8	24,2
Résidentiel et tertiaire	47,8	40,6
Transports	44,2	33,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Consommation finale d'énergie (en ktep*)</b>		
	23 239	145 819
<b>Consommation finale d'énergie rapportée au PIB (en ktep par milliard d'euros de PIB)</b>		
	36	71
<b>Consommation finale d'énergie pour 1 000 habitants (en ktep pour 1 000 habitants)</b>		
	1,9	2,3

\* Un kilotonne d'équivalent pétrole (ktep) est égal à 1 000 tonnes d'équivalent pétrole.

**Lecture** : en Île-de-France, en 2017, la consommation d'énergie rapportée au PIB est de 36 ktep par milliard d'euros contre 71 ktep par milliard d'euros pour la France métropolitaine. De plus, la consommation d'énergie rapportée au nombre d'habitants est de 1,9 ktep pour 1 000 habitants contre 2,3 ktep pour la France métropolitaine.

**Sources** : Service de la donnée et des études statistiques (SDES) rattaché au Commissariat général au développement durable (CGDD) ; Insee, PIB 2015, recensement de la population 2017.

## ► 3. Répartition des moyens de chauffage pour les résidences principales d'Île-de-France et de province en 1968 et en 2018



**Lecture** : en 2018, 5 % des résidences principales situées en Île-de-France sont chauffées au fioul contre 30 % en 1968. **Champ** : ensemble des résidences principales.

**Source** : Insee, recensements de la population 1968 et 2018.

### ► Définitions

Les **énergies renouvelables** sont dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement, notamment celles d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique ou végétale (bois, biocarburants, etc.). On distingue ainsi les sources d'énergies renouvelables, le soleil (photovoltaïque ou thermique), le vent (éolienne), l'eau des rivières et des océans (hydraulique, marémotrice, etc.), la biomasse, qu'elle soit solide (bois et déchets d'origine biologique), liquide (biocarburants) ou gazeuse (biogaz), ainsi que la chaleur de la terre (géothermie) et celle extraite par des pompes à chaleur.

L'énergie **hydraulique** est le plus souvent captée et transformée dans des barrages hydroélectriques sur les cours d'eau, mais peut également être d'origine marine. L'énergie **éolienne** consiste à utiliser l'énergie mécanique des déplacements de masse d'air à l'intérieur de l'atmosphère. L'énergie solaire **photovoltaïque** est une énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire grâce à des panneaux ou des centrales solaires photovoltaïques.

La **consommation finale d'énergie** est la consommation des utilisateurs finals des différents secteurs de l'économie. La consommation finale n'inclut pas l'énergie nécessaire à sa propre transformation et à son propre acheminement.

La tonne d'équivalent pétrole (tep) représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Selon les conventions internationales, une tonne d'équivalent pétrole (tep) équivaut par exemple à 1 616 kg de houille, 1 069 m<sup>3</sup> de gaz d'Algérie ou 954 kg d'essence moteur. Pour l'électricité, 1 tep vaut 11,6 MWh. Un **kilotonne d'équivalent pétrole** (ktep) est égal à 1 000 tonnes d'équivalent pétrole.

Le **chauffage urbain** dépend d'un réseau de chaleur qui est constitué d'installation(s) de production ou de récupération de chaleur, et d'un réseau primaire de canalisations qui transporte la chaleur au pied de chaque bâtiment ou site desservi.

### ► Pour en savoir plus

- SDES, « [Bilan énergétique de la France pour 2019](#) », janvier 2021.
- DRIEAT, « [La géothermie : l'Île-de-France en avance](#) », Synthèse de la géothermie en Île-de-France, août 2019.
- Coltier Y., Plouhinec C., « [Chiffres-clés des énergies renouvelables](#) », édition 2019, Commissariat général au développement durable (CGDD), mai 2019.
- ADEME, « [Climat, Air et Énergie - Chiffres-clés](#) », édition 2018, mars 2019.

# Île-de-France : moins de chômage parmi les jeunes de moins de 25 ans qu'ailleurs en France

L'objectif 8 vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

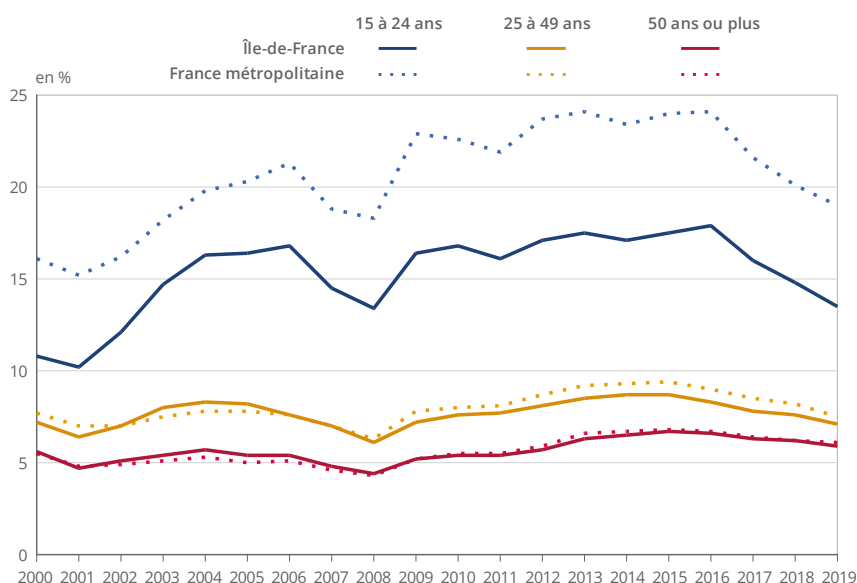
Depuis 2005, le taux de chômage francilien est inférieur à la moyenne nationale, grâce à un taux plus faible parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans. Le taux d'emploi et la part des jeunes non insérés sont également à l'avantage de la région. Néanmoins, la Seine-Saint-Denis fait figure d'exception au sein de la région.

L'Île-de-France est une région dynamique en matière d'emploi. En 2018, le **taux d'emploi** y est de 67,0 % contre 64,7 % en France métropolitaine. Il est plus faible pour les femmes que pour les hommes : 64,4 % contre 69,8 %.

En 2019, avant la crise sanitaire, le **taux de chômage** au sens du BIT est de 7,4 % en Île-de-France, contre 8,2 % en France métropolitaine. Depuis 2008, il se maintient chaque année entre 0,8 et 1,2 point en dessous du taux national. Ce taux est particulièrement bas parmi les personnes actives de 15 à 24 ans : 13,5 % contre 19,0 % en France métropolitaine ► **figure 1**. Cependant, il existe de fortes disparités entre les départements de la région. Les taux globaux les plus bas sont observés dans les Yvelines (6,4 %), les Hauts-de-Seine (6,5 %) et à Paris (6,5 %) et le taux le plus élevé en Seine-Saint-Denis (10,8 %) ► **figure 2**.

Selon le recensement de la population de 2018, près de la moitié des chômeurs (44 %) étaient des **chômeurs de longue durée**, soit une proportion comparable

► **1. Évolution de 2000 à 2019 du taux de chômage (au sens du BIT) par tranche d'âges en Île-de-France et en France métropolitaine**



**Lecture** : en 2019, en Île-de-France, le taux de chômage au sens du BIT parmi la population active âgée de 15 à 24 ans est de 13,5 % contre 19,0 % en France métropolitaine.  
**Champ** : population active (occupée ou non) âgée de 15 ans ou plus, rattachée au lieu de résidence.  
**Sources** : Insee, enquête Emploi et taux de chômage localisé.

## Taux d'emploi en 2018

67,0 %  
en Île-de-France



64,7 %  
en France métropolitaine

## Jeunes de 18 à 25 ans non insérés

18,5 %  
en Île-de-France



21,3 %  
en France métropolitaine

à celle de la France métropolitaine. En Seine-Saint-Denis, elle est la plus élevée : 48 %.

En outre, en 2018, la part des jeunes de 18 à 25 ans **non insérés** est inférieure à la moyenne nationale : 18,5 % contre 21,3 %. Cette part est maximale en Seine-Saint-Denis (26,8 %) et minimale à Paris (12,6 %), département où les poursuites d'études supérieures sont nettement plus fréquentes. ●

### ► Pour en savoir plus

- **Chevrot J., Debosque M., « Bilan économique 2019 - 2019, année de référence pour l'économie francilienne dans un contexte de crise sanitaire », Insee Conjoncture Île-de-France n° 29, juin 2020.**

## ► 2. Indicateurs sur l'emploi et sur le chômage en France métropolitaine et en Île-de-France, par département

en %

	Taux de chômage en 2019	Taux d'emploi en 2018	Part en 2018 de jeunes de 18 à 25 ans non insérés	Part en 2018 de chômeurs de longue durée dans l'ensemble des chômeurs
Paris	6,5	69,3	12,6	44
Hauts-de-Seine	6,5	70,3	15,0	43
Seine-Saint-Denis	10,8	59,8	26,8	48
Val-de-Marne	7,4	66,5	18,5	45
Seine-et-Marne	6,9	67,9	21,2	42
Yvelines	6,4	68,8	17,1	42
Essonne	6,7	67,5	20,0	41
Val-d'Oise	8,5	65,2	21,7	44
<b>Île-de-France</b>	<b>7,4</b>	<b>67,0</b>	<b>18,5</b>	<b>44</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>8,2</b>	<b>64,7</b>	<b>21,3</b>	<b>44</b>

**Lecture** : dans les Yvelines, en 2019, le taux de chômage au sens du BIT est de 6,4 %. Parmi l'ensemble des chômeurs en 2018, 42 % étaient au chômage depuis un an ou plus.

**Champ** : population rattachée au lieu de résidence.

**Sources** : Insee, enquête Emploi, taux de chômage localisé, recensement de la population 2018.

### ► Pour comprendre

Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne âgée de 15 ans ou plus sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans moins de trois mois.

Les **chômeurs au sens du recensement de la population** sont, d'une part, les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail et, d'autre part, les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.



### ► Définitions

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT. Il est calculé à partir des moyennes annuelles des données trimestrielles.

Un **chômeur de longue durée** au sens du recensement est un actif au chômage depuis un an ou plus.

Un jeune (de 18 à 25 ans) est considéré comme **non inséré** s'il n'est ni élève, ni étudiant, ni stagiaire non rémunéré, ni en emploi.

Au sens du recensement de la population l'étudiant est une personne dont l'activité principale est de suivre une formation d'enseignement post-secondaire (relevant ou non de l'enseignement supérieur).

# Île-de-France : utilisation importante des transports en commun pour aller travailler

L'objectif de développement durable 9 vise à « bâtir une infrastructure résiliente, à promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et à encourager l'innovation ». Grâce à ses infrastructures de transport, l'Île-de-France se caractérise par une large utilisation des transports en commun notamment pour les déplacements entre le domicile et le travail. Depuis dix ans, l'automobile est de moins en moins utilisée, notamment dans la capitale, mais reste néanmoins le mode principal de déplacement des habitants de la grande couronne.

Le développement durable passe par une limitation de l'impact des déplacements entre le domicile et le travail sur l'environnement. L'Île-de-France est une région très urbanisée et très sujette à la congestion routière. Alors que dans l'ensemble de la France métropolitaine, en 2017, la durée moyenne du trajet domicile-travail en voiture aux heures de pointe est de 26 minutes, pour une distance moyenne de 21 kilomètres, en Île-de-France elle atteint 35 minutes pour 18 kilomètres, sans prendre en compte les navettes des actifs qui résident dans d'autres régions. En 2017, 220 000 habitants des huit départements limitrophes viennent notamment travailler en Île-de-France ► [figure 1](#) ► [pour comprendre](#).

Pour faire face à ces problèmes de congestion, l'Île-de-France a une longue tradition de transports en commun. Compte-tenu de sa surface urbanisée, la longueur et le nombre de gares de son réseau ferré sont parmi les plus élevés au monde. Ainsi, comme les transports doux (vélo, marche, etc.), les transports

en commun sont encouragés, et plus particulièrement en remplacement de la voiture lors de pics de pollution.

En Île-de-France, en 2017, pour se rendre sur leur lieu de travail, 46 % des actifs utilisent les transports en commun

comme mode principal de transport contre 16 % en France métropolitaine ► [figure 2](#). Environ 45 % des actifs utilisent la voiture ou un deux-roues motorisé et 9 % utilisent un mode doux. L'utilisation des transports en commun décroît avec l'éloignement du centre de

## ► 1. Caractéristiques des trajets effectués en voiture entre le domicile et le travail en 2017, en Île-de-France et en France métropolitaine

	Durée moyenne (en minutes)	Distance moyenne (en km)
Paris	32	12
Hauts-de-Seine	34	13
Seine-Saint-Denis	37	15
Val-de-Marne	36	15
Seine-et-Marne	36	28
Yvelines	34	22
Essonne	33	21
Val-d'Oise	35	20
<b>Île-de-France</b>	<b>35</b>	<b>18</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>26</b>	<b>21</b>

**Lecture** : aux heures de pointe, en 2017, un actif occupé résidant dans l'Essonne parcourt en voiture 21 kilomètres en 33 minutes pour se rendre à son travail.

**Champ** : déplacements domicile-travail des actifs occupant un emploi en France métropolitaine.

Source : Insee, recensement de la population 2017, distancier Metric.

## Actifs utilisant les transports en commun\* pour se rendre sur leur lieu de travail en 2017



+ 2,7 points en 10 ans



\* comme mode principal de transport

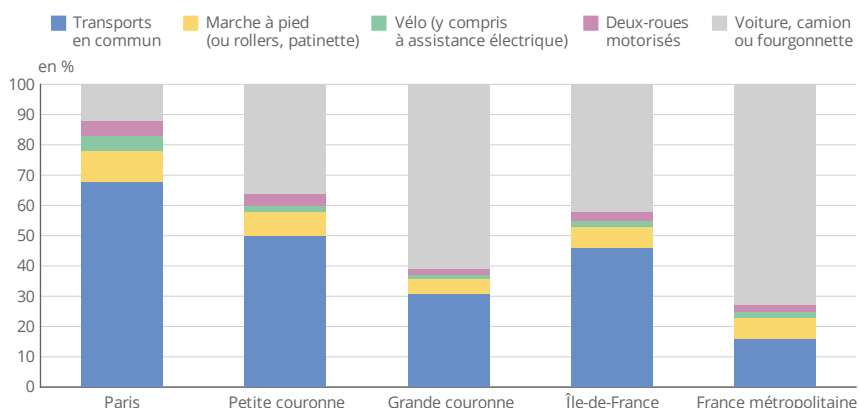


+ 1,5 point en 10 ans

la région : 68 % à Paris, 50 % en petite couronne et 31 % en grande couronne où la voiture est davantage utilisée.

Depuis 2007, la proportion d'actifs occupés utilisant les transports en commun a davantage progressé en Île-de-France que dans l'ensemble de la France métropolitaine : respectivement + 2,7 contre + 1,5 point. La hausse atteint 3,9 points en petite couronne, ce qui peut en partie s'expliquer par la prolongation de lignes de métro et de tramways. L'utilisation de la voiture a diminué dans tous les départements franciliens et notamment à Paris, où le recours aux deux-roues est plus fréquent, qu'ils soient ou non motorisés (+ 2,7 points). Dans la capitale, cela peut s'expliquer en partie par l'extension du réseau cyclable. ●

## ► 2. Modes de transport principaux utilisés pour les trajets domicile-travail en 2017 selon le lieu de résidence des actifs occupés (en %)



**Lecture :** en 2017, 61 % des actifs occupés résidant en grande couronne se déplacent principalement en voiture, camion ou fourgonnette pour se rendre à leur travail.

**Champ :** déplacements domicile-travail des actifs occupant un emploi en France métropolitaine.

**Source :** Insee, recensement de la population 2017.

### ► Pour comprendre

Le **distancier Metric** estime les distances et durées moyennes des déplacements domicile-travail sur la base d'une utilisation exclusive de la voiture comme moyen de transport. Pour ce faire, les communes de résidence et de travail sont considérées, et les vitesses sont estimées aux heures de pointe.

### ► Pour en savoir plus

- **Sarron C., Trevien C.,** « [Se déplacer en voiture : des distances parcourues une fois et demie plus importantes pour les habitants des couronnes que pour ceux des pôles](#) », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Acs M., Laurent P.,** « [Pour les petits trajets domicile-travail, un quart des Franciliens se déplacent à pied ou à vélo](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 53, janvier 2021.
- **Biju-Duval S., Martin J-Ph., Pancarte K.,** « [Changer de commune de résidence ou de travail : quel impact sur les trajets quotidiens ?](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 117, juin 2020.
- **Boichon N., Laurent S., Prédali F.,** « [Comparaison de réseaux mass transit francilien et internationaux avec un zoom sur l'accueil de grands événements](#) », SNCF / L'Institut Paris Region, mai 2018.



# Le niveau de vie médian en Île-de-France est élevé mais les écarts entre territoires sont importants

L'objectif 10 vise à « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». En France, les Franciliens ont le niveau de vie médian le plus élevé de toutes les régions. Au sein de l'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis fait figure d'exception puisque la pauvreté monétaire y est la plus forte de France métropolitaine. Du fait de la présence de ménages très aisés, notamment à Paris et dans l'ouest francilien, les inégalités de niveaux de vie sont plus prononcées dans la région qu'à l'échelle nationale.

En Île-de-France, le **niveau de vie médian** est le plus élevé de France métropolitaine. En 2018, il est de 23 860 euros par an contre 21 730 euros au niveau national. C'est en Île-de-France également que la **part de ménages fiscaux imposés** est la plus élevée : 63,6 % contre 51,7 % en France métropolitaine. Suite aux récentes réformes fiscales nationales, cette proportion a fortement diminué depuis 2013 où elle s'établissait à 69,0 % dans la région et à 58,2 % au niveau national.

Les niveaux de vie médians varient considérablement selon les départements. Dans cinq départements, ils se situent dans le classement des six plus élevés de France métropolitaine, avec des valeurs supérieures à 23 450 euros par an ► **figure 1**. À l'opposé, en Seine-Saint-Denis, le niveau de vie médian est le plus bas de l'ensemble des départements métropolitains, avec 17 740 euros par an, soit 4 000 euros de moins que le niveau national.

En Île-de-France, le niveau de vie des 10 % des ménages les plus aisés est supérieur à 48 990 euros (seuil appelé neuvième décile), tandis que celui des 10 % des ménages les plus modestes est inférieur à 11 020 euros (premier décile). Le rapport entre ces deux seuils de niveaux de vie, appelé rapport interdécile ► **Pour comprendre**, est le plus élevé des régions de France métropolitaine (4,4 contre 3,4 au niveau national). Il est stable depuis 2013. Il s'élève à 5,0 et à 6,4 dans les Hauts-de-Seine et à Paris, départements

## ► 1. Classement des départements de France métropolitaine par niveau de vie médian décroissant, en 2018

Rang	Départements	Niveau de vie médian annuel (en €)	Niveau de vie (en €)		Rapport interdécile D9/D1	Part de ménages fiscaux imposés (en %)
			1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)		
1	Paris	28 300	10 800	69 000	6,4	69,0
2	Hauts-de-Seine	28 000	12 200	60 600	5,0	70,1
3	Yvelines	26 800	13 200	51 600	3,9	69,4
4	Haute-Savoie	26 600	13 600	55 800	4,1	57,1
5	Essonne	23 900	11 900	42 200	3,6	64,4
6	Seine-et-Marne	23 500	12 400	39 400	3,2	61,4
7	Ain	23 400	12 900	44 100	3,4	53,6
8	Savoie	23 200	13 100	39 100	3,0	56,9
9	Haute-Garonne	23 100	11 900	41 400	3,5	55,3
10	Haut-Rhin	23 100	12 000	43 400	3,6	56,2
11	Rhône	23 000	11 600	43 100	3,7	57,3
12	Isère	23 000	12 600	39 200	3,1	54,9
13	Val-de-Marne	22 900	10 800	44 900	4,2	62,0
14	Bas-Rhin	22 600	11 700	39 700	3,4	55,0
15	Loire-Atlantique	22 600	12 900	38 000	2,9	53,2
16	Doubs	22 600	12 300	40 200	3,3	53,7
17	Côte-d'Or	22 400	12 600	38 200	3,0	54,3
18	Gironde	22 400	12 100	39 300	3,3	53,6
19	Ille-et-Vilaine	22 200	12 900	37 400	2,9	51,4
20	Oise	22 200	12 000	37 600	3,1	54,5
21	Alpes-Maritimes	22 100	11 100	41 800	3,8	55,2
22	Eure-et-Loir	22 100	12 300	36 300	2,9	53,3
23	Val-d'Oise	22 000	10 800	39 400	3,7	59,3
...	...	...	...	...	...	...
96	Seine-Saint-Denis	17 700	8 900	34 000	3,8	47,2
<b>Île-de-France</b>		<b>23 900</b>	<b>11 000</b>	<b>49 000</b>	<b>4,4</b>	<b>63,6</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>21 700</b>	<b>11 500</b>	<b>39 500</b>	<b>3,4</b>	<b>51,7</b>

**Lecture** : en 2018, le niveau de vie médian dans les Yvelines est de 26 800 euros. C'est le troisième le plus élevé de France métropolitaine. Les 10 % des ménages les plus aisés ont un revenu annuel 3,9 fois supérieur à celui des 10 % des ménages les plus pauvres.

**Champ** : ménages de la France métropolitaine.

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2018.



qui comptent une forte part de ménages très aisés mais aussi de ménages très modestes. En grande couronne, ce rapport interdécile est inférieur à 4,0 car les niveaux de vie des habitants y sont plus homogènes.

Sans le versement de prestations sociales aux ménages les plus modestes, ces écarts seraient encore plus importants. Ainsi, le rapport interdécile calculé à partir des **revenus déclarés par unité de consommation** et ne comprenant pas les allocations sociales atteint 7,8 en 2018, soit 3,4 points au-dessus de celui calculé avec les niveaux de vie les incluant. ●

### ► Pour comprendre

Les **rapports interdéciles** de niveaux de vie sont des indicateurs de disparité des niveaux de vie. Ils mettent en évidence les écarts entre les plus riches et les plus pauvres. Dans cette étude, il s'agit du rapport entre le neuvième et le premier décile de niveaux de vie, soit le rapport entre le niveau de vie minimum des 10 % les plus aisés et le niveau de vie maximum des 10 % les plus modestes. De la même manière, les rapports interdéciles de revenus sont des indicateurs de disparité des revenus déclarés.

### ► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont fixées selon une échelle qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Si l'on ordonne la distribution des niveaux de vie, les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est par exemple le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus. Le cinquième décile (D5), ou **niveau de vie médian**, partage la population en deux sous-populations égales.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

La **part des ménages fiscaux imposés** est le pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). L'impôt à acquitter pour un ménage fiscal correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.

Le **revenu déclaré** (ou revenu fiscal) du ménage (au sens fiscal) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus, dite déclaration n° 2042. Il comprend donc le cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.). En revanche, les revenus portés sur la déclaration n° 2042 et soumis à prélèvement libératoire sont inclus (par exemple, les revenus d'obligations). Il s'agit du revenu avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG).

Le **revenu déclaré par unité de consommation** (UC) est le « revenu par équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu déclaré par UC.

### ► Pour en savoir plus

- **Bayardin V., Bertaux F., Herviant J.**, « [En 2017, l'Île-de-France reste la région où les écarts de niveaux de vie sont les plus importants, notamment à Paris](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 135, mai 2021.
- **Chaput K., Herviant J., Jabot D., Khelladi I., de Lapasse B.**, « [Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017](#) », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Reynard R.**, « [En 30 ans, les disparités de revenu fiscal diminuent entre l'Île-de-France et la province, mais augmentent entre les départements d'Île-de-France](#) », *Insee Première* n° 1825, novembre 2020.
- **Allard T., Laurent P., Wolber O.**, « [Forte concentration des très hauts revenus à Paris et dans l'ouest de la région](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 49, mai 2020.

### Niveau de vie médian des ménages franciliens

 **23 860 €**  
en 2018

### Part des ménages fiscaux imposés

 **63,6 %**  
en 2018

en Île-de-France

### Rapport interdécile de niveaux de vie

  
**7,8** avant prestations sociales  
**4,4** après prestations sociales



# En Île-de-France, la sous-occupation accentuée concerne 28 % des logements

L'objectif 11 vise à « faire en sorte que les villes et les établissements humains (c'est-à-dire destinés à accueillir des personnes) soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Dans ce contexte, la question de l'accès au logement revêt une importance particulière. En Île-de-France, cet accès est globalement plus difficile qu'ailleurs en France, comme l'illustrent les taux de suroccupation élevés. Pour autant, une part importante des logements sont en situation de sous-occupation accentuée. Depuis 2000, du fait notamment des tensions en matière de foncier, la part des maisons individuelles dans l'ensemble des logements autorisés à la construction a été divisée par trois.

L'Île-de-France, qui concentre près d'un cinquième de la population nationale pour une superficie égale à 2 % du territoire métropolitain, se caractérise par une densité de population très élevée et une forte pression foncière et immobilière. Cette pression se traduit par des prix de l'immobilier relativement hauts. Elle est notamment visible dans le centre de la région ainsi que l'illustrent les taux de **logements suroccupés** : 21 % en Seine-Saint-Denis, 15 % à Paris, contre 13 % au niveau régional et seulement 3 % en province ► **figure 1**.

Au sein de la région, la suroccupation est minimale dans les Yvelines et la Seine-et-Marne (respectivement 7 % et 8 %). Ces deux départements sont, à l'inverse, les premiers concernés par la **sous-occupation accentuée** (respectivement 42 % et 43 %, soit plus de quatre logements sur dix). C'est en effet en grande couronne que l'on rencontre le plus fréquemment ces logements trop grands au regard de la composition des ménages qui les occupent. Ces situations concernent notamment les personnes âgées qui habitent seules ou en couple dans de grands logements,

appartements mais aussi et surtout maisons individuelles, autrefois occupés avec leurs enfants.

Depuis plusieurs années, via la construction neuve, le poids des

maisons individuelles dans le parc de logements tend à s'infléchir, ce qui pourrait limiter l'impact du logement sur l'environnement. En effet, au-delà des logements déjà construits, ceux nouvellement autorisés auront

### ► 1. Indicateurs sur les logements en 2018 en Île-de-France et en province : sous-occupation accentuée, suroccupation et mode d'occupation

	Taux de logements en sous-occupation accentuée	Taux de logements en suroccupation	Taux de logements vacants	Taux de résidences secondaires
Paris	15	15	9	9
<b>Petite couronne</b>				
Hauts-de-Seine	21	13	7	4
Seine-Saint-Denis	18	21	6	1
Val-de-Marne	23	14	6	2
<b>Grande couronne</b>				
Seine-et-Marne	43	8	7	3
Yvelines	42	7	6	3
Essonne	40	9	6	2
Val-d'Oise	35	12	6	1
<b>Île-de-France</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>Province</b>	<b>51</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>11</b>

**Lecture** : en 2018, 21 % des logements des Hauts-de-Seine sont considérés comme sous-occupés de façon accentuée.  
**Champ** : pour les indicateurs sur l'indice d'occupation, ensemble des résidences principales hors studios d'une personne.

Source : Insee, recensement de la population 2018.

### Suroccupation des logements en 2018

Taux de logements suroccupés

13 %



en Île-de-France



3 %



en province

### Logements individuels en 2020

Part parmi les logements neufs autorisés

13 %



en Île-de-France



48 %

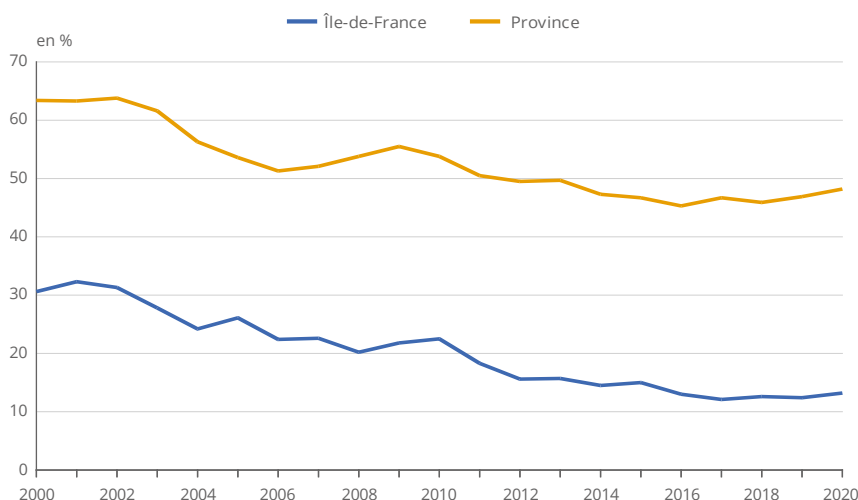


en province

un impact fort sur l'environnement naturel (artificialisation des sols, consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre, etc.). Celui-ci est moins important pour les logements collectifs, lesquels sont notamment moins consommateurs d'espace que les pavillons individuels. Entre 2000 et 2020, le poids des logements individuels parmi les logements autorisés a été divisé par trois environ : il était supérieur à 30 % en 2000, il se situe entre 12 % et 13 % depuis 2017 ► **figure 2**. Cette évolution est nettement plus marquée qu'en province où, sur la même période, le poids des logements individuels est passé de 63 % à 48 %.

Les enjeux autour de l'accès au logement, que la construction neuve permet d'améliorer, sont accentués par la décohabitation (diminution de la taille des ménages) et par le fait que tous les logements ne sont pas utilisés en tant que résidences principales. En 2018, 89 % des logements franciliens sont des résidences principales. Les autres logements sont vacants (7 %) ou correspondent à des résidences secondaires ou occasionnelles (4 %). S'il est plus élevé en Île-de-France qu'en province, le taux de résidences principales a fortement diminué à Paris au cours des dernières décennies : entre 1968 et 2018, ce taux est passé de 94 % à 82 %.

## ► 2. Part des logements individuels dans la construction neuve



**Lecture :** en Île-de-France, 13 % des logements neufs autorisés en 2020 sont des logements individuels (48 % en province).

Source : SDES, Sit@del 2000 à 2020.

### ► Définitions

Un **logement** est **suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la situation d'occupation « normale » définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ou un couple, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. À l'inverse, un logement est **sous-occupé de façon accentuée** quand il dispose d'au moins deux pièces supplémentaires par rapport à la norme d'occupation normale. L'indice d'occupation des logements ne prend pas en compte la qualité du logement (ancienneté, vétusté, précarité énergétique...). Un logement peut être sous-occupé mais être vétuste. Les studios d'une personne sont exclus du champ d'observation.

### ► Pour en savoir plus

- **Bertaux F., Veal D.**, « [Vivre dans un logement suroccupé : plus fréquent en 2017 pour les familles franciliennes qu'en 2007](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 123, novembre 2020.
- **Chesnel H., Engelaere-Lefebvre J., Hamzaoui L., Theulière M., Verhaeghe S.**, « [Le logement, toujours très consommateur d'espace](#) », in *Insee Dossier Pays de la Loire* n° 4, septembre 2020.
- « [Les défis de la région Pays de la Loire au regard des objectifs de développement durable](#) », *Insee Dossier Pays de la Loire* n° 4, septembre 2020.



# Depuis 10 ans, moins d'ordures ménagères résiduelles et une plus grande valorisation

L'objectif 12 vise à « établir des modes de consommation et de production durables ». Le tri des déchets pratiqué par les résidents franciliens contribue à réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles rejetées. La valorisation des déchets déjà élevée dans la région continue, par ailleurs, d'augmenter.

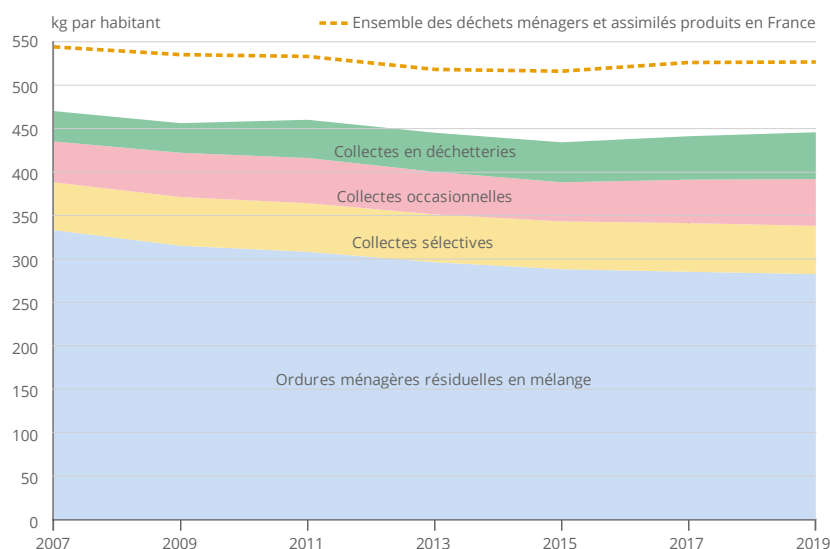
La promotion des modes de consommation et de production durables s'appuie sur des logiques de prévention, notamment à travers la hiérarchie « 3R » : réduire, réutiliser, recycler.

La production de déchets est inhérente à toute activité et donc est le fait de tous les acteurs économiques : entreprises, collectivités, ménages...

Ainsi, concernant les entreprises, en Île-de-France, dans le cadre du Grand Paris Express, la construction de 68 gares et de 200 kilomètres de lignes génèrerait jusqu'en 2030, selon les professionnels du bâtiment, environ 48 millions de tonnes de déblais. Ceux-ci sont considérés comme des déchets et s'insèrent donc dans un « schéma directeur d'évacuation des déblais » afin de les trier, les recycler ou les réutiliser. Les enjeux locaux et régionaux de ce recyclage sont donc importants, compte tenu de cette volumétrie exceptionnelle.

Concernant les ménages, la réduction des déchets est l'un des piliers des modes de consommation durable. En Île-de-France, la quantité de **déchets ménagers et assimilés** (hors déblais et gravats) rapportée à la population résidente est inférieure à celle de la France

## ► 1. Production annuelle de déchets ménagers et assimilés\* en Île-de-France



\* Hors déblais et gravats.

**Lecture** : en 2019, un Francilien rejette en moyenne 282 kg d'ordures ménagères résiduelles en mélange.

**Champ** : ensemble des quantités collectées par les services communaux ou intercommunaux, hors déblais et gravats.

Source : Ademe, Système d'information et d'observation de l'environnement SINOE® déchets.

métropolitaine : 446 kg par habitant contre 527 kg en 2019. Depuis 2007, cette quantité a diminué de 5 %, contre 3 % en France métropolitaine ► **figure 1**. Cette baisse est due à celle des **ordures ménagères**

**résiduelles en mélange** ramassées au domicile des ménages (- 15 %).

Entre 2007 et 2019, en Île-de-France, la qualité de la collecte s'est également

### Quantité de déchets ménagers en 2017 en kg par habitant

446



en Île-de-France



527



en France métropolitaine

### Taux de valorisation des ordures ménagères résiduelles en 2019 en %

99



en Île-de-France



75



en France

améliorée. En particulier, les collectes séparées et les apports en déchetteries se sont développés. En 2019, pour autant, et du fait du caractère très dense de la région, les quantités collectées en déchetteries restent faibles ; elles ne représentent que 12 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés contre 32 % en France métropolitaine. À l'inverse, la quantité des ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires) par habitant est plus élevée en Île-de-France qu'en France (282 kg par an contre 249 kg) ► **figure 2.**

La réduction des déchets participe à l'économie circulaire telle qu'introduite par la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 et abondée au fil du temps jusqu'à la loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Ces dernières lois intègrent également l'enjeu lié à la valorisation des déchets. En 2019, près de 99 % des ordures ménagères résiduelles (OMR) sont valorisées en Île-de-France ► **figure 3,** ce taux atteignait déjà 91 % dix ans auparavant. L'Île-de-France affiche, en 2019, le taux de valorisation d'OMR le plus élevé des régions de France, devant les Pays de la Loire (90 %) et la Bretagne (87 %), la moyenne nationale étant de 75 %. Le développement de centrales cogènes (incinérateurs) explique en partie le niveau élevé observé en Île-de-France. En effet, la valorisation des OMR consiste principalement à récupérer de l'énergie par incinération (vapeur et électricité).

## ► 2. Production par habitant des principaux déchets (et assimilés) en 2009 et 2019

en kilogrammes

	Île-de-France		France	
	2009	2019	2009	2019
Ordures ménagères résiduelles	315	282	298	249
Matériaux recyclables	61	66	63	117
Déchets verts et biodéchets	29	29	30	79
Encombrants	45	64	60	71

**Lecture :** en moyenne, en 2019, un Francilien a produit 282 kg de déchets ménagers résiduels.

*Source : Ademe, Système d'information et d'observation de l'environnement SINOE® déchets.*

### ► Définitions

Les **déchets ménagers** et assimilés sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, des marchés, ne relèvent pas de ce périmètre. Dans cette étude les déblais et gravats ne sont pas comptabilisés. Les **collectes occasionnelles** regroupent le ramassage d'encombrants, de déchets verts et biodéchets, de déchets dangereux, ainsi que les collectes séparées.

Les **collectes sélectives** ont lieu régulièrement, et concernent les **matériaux recyclables**, principalement le verre, les emballages, les journaux, les cartons et les magazines.

Les **ordures ménagères résiduelles en mélange** désignent la part des déchets qui restent après les différentes collectes. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise ou poubelle ordinaire.

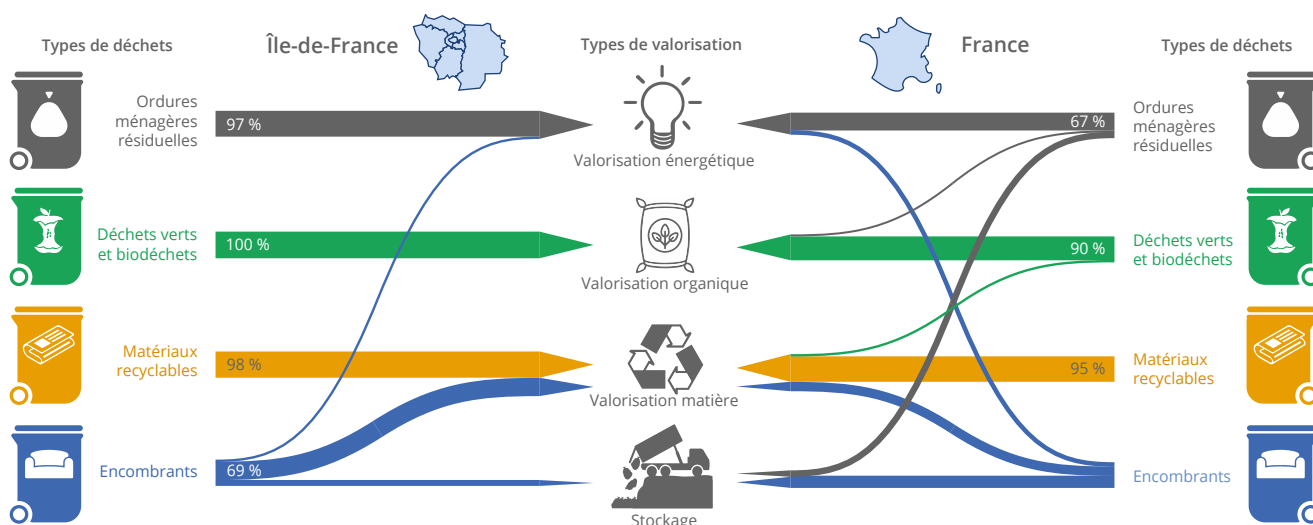
### ► Pour en savoir plus

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), « [Déchets chiffres-clés](#) », édition 2020.
- Site de la DRIEAT Île-de-France : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/gestion-des-dechets-r289.html>

La valorisation des **matériaux recyclables** et déchets verts est proche de 100 %, en Île-de-France comme en France. Concernant les encombrants, le taux de valorisation est de 78 % en Île-de-France

contre 52 % en France. La valorisation de ce type de déchets passe principalement par de la récupération de matière, laquelle est ensuite réinjectée dans le circuit de production. ●

## ► 3. Valorisation des principaux déchets ménagers et assimilés en 2019 en Île-de-France et en France



**Note :** les parts inférieures à 2 % ne sont pas représentées.

**Lecture :** en Île-de-France, 97 % des ordures ménagères sont valorisées à des fins énergétiques contre 67 % en France.

**Champ :** déchets ménagers de France métropolitaine.

*Source : Ademe, Système d'information et d'observation de l'environnement SINOE® déchets.*

# Émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France : la situation en trompe-l'œil d'une région fortement urbanisée

L'objectif de développement durable 13 vise à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». Dans la région, les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites ces dernières années, et ce dans l'ensemble des secteurs.

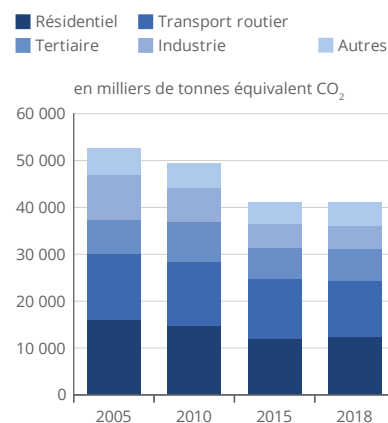
En Île-de-France, en complément des actions d'atténuation du changement climatique, des stratégies d'adaptation sont mises en place afin, par exemple, d'anticiper au mieux les risques d'inondation.

L'Île-de-France représente environ 10 % des émissions nationales de **gaz à effet de serre** (GES). En 2018, en prenant en compte les émissions directement générées sur le territoire (**Scope 1**) ainsi que celles générées indirectement par les consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur (**Scope 2**), le niveau atteint est d'environ 41 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Environ 60 % de ces émissions sont générées par le secteur résidentiel et le transport routier (respectivement 30 % et 29 %). Les activités tertiaires contribuent, pour leur part, à hauteur de 17 %.

Les émissions de GES reculent depuis plusieurs années. Entre 2005 et 2018, la baisse est globalement de 22 % ► **figure 1** mais diffère fortement selon les secteurs : - 23 % pour le résidentiel, - 16 % pour le transport routier et - 6 % pour le tertiaire. Elle atteint même - 47 % dans l'industrie, notamment du fait du recul de ce secteur et de la tertiarisation de l'économie francilienne.

Toutes émissions de GES prises en compte, c'est-à-dire en incluant aussi toutes les autres émissions indirectement produites du fait d'activités en amont (**Scope 3**), l'Île-de-France représente toujours environ 10 % du total des émissions au niveau national (49,8 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> contre 478 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2012). Les émissions territorialisées de GES sont ainsi deux fois plus faibles pour un habitant d'Île-de-France que pour un habitant de l'ensemble de la France métropolitaine ► **figure 2**. Rapportées au PIB régional, les émissions franciliennes apparaissent même trois fois inférieures. Mais cette efficacité énergétique est en trompe-l'œil du fait de la structure des activités dans la région. L'économie régionale se caractérise en effet par une prédominance du secteur tertiaire (peu énergivore ou polluant) et de secteurs à haute valeur ajoutée. À l'inverse, les activités manufacturières et agricoles y sont moindres que dans les autres régions.

## ► 1. Historique des émissions de GES en Île-de-France



**Lecture** : les émissions de GES issues du secteur résidentiel sont passées de près de 16 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2005 à 12 millions de tonnes en 2018 (soit une baisse de 23 %).

**Champ** : émissions directes de GES en Île-de-France (**Scope 1**), ainsi que celles, indirectes, liées à la consommation sur les territoires franciliens d'électricité et de chauffage urbain (**Scope 2**).

Source : AirParif.

### Part de l'Île-de-France dans les émissions nationales de GES



10 %

### Émissions de GES en Île-de-France

Évolution 2005-2018, périmètres Scope 1 et 2



- 22 %

### Communes classées en Territoires à risque important d'inondation



145 communes

En Île-de-France, l'utilisation des transports en commun explique que les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux trajets quotidiens soient plus faibles (91 grammes par personne et par kilomètre contre 121 grammes au niveau national).

Les spécificités sectorielles de la région se retrouvent dans la nature des GES émis : le méthane et le protoxyde d'azote, principalement émis par l'agriculture, sont sous-représentés (8,4 % des émissions en Île-de-France contre 22,2 % en France). À l'inverse, les émissions de dioxyde de carbone mais aussi d'hydrofluorocarbures, utilisés pour la réfrigération et la climatisation, sont plus importantes (91,2 % contre 77,6 %).

De manière générale, les résultats de l'Île-de-France en matière d'émissions de GES sont à nuancer, car ils ne tiennent pas compte des importations et donc des productions énergivores ou polluantes effectuées dans d'autres territoires ou pays. En effet, de grands groupes industriels ont leur siège administratif en Île-de-France alors que les établissements de production, plus émetteurs de GES, sont localisés dans le reste du pays, voire à l'étranger.

L'accumulation et la longue durée de vie des GES dans l'atmosphère sont les causes principales du réchauffement et du changement climatiques. Ainsi, à moyen et long termes, les fréquences, intensités et localisations des catastrophes naturelles seront modifiées. Or, les inondations sont les premières causes de catastrophes naturelles en Île-de-France, devant les mouvements de terrain.

La prévention des risques d'inondation constitue donc un enjeu important dans la lutte contre le changement climatique. En effet, ce dernier n'exige pas uniquement de mettre en place des actions qui visent à l'atténuer. Il s'agit aussi de développer des stratégies d'adaptation pour anticiper au mieux ses conséquences.

Dans la région, sur la base d'évaluations qui prennent en considération le changement climatique, 145 communes riveraines de la Seine, de l'Oise et de la Marne ont été classées en 2012 dans des **territoires à risque important d'inondation** (TRI) du fait de leur exposition au risque d'inondation et de l'importance des enjeux économiques, sociaux et humains. En 2013, selon la Direction générale de la prévention des risques, plus de 10 % de la population francilienne est exposée à un risque d'inondation. ●

## ► 2. Émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique en 2012

	Île-de-France	France métropolitaine
<b>Pouvoir de réchauffement global (PRG) (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)</b>	<b>49 788 500</b>	<b>477 946 600</b>
<b>Répartition du PRG par gaz (en %)</b>		
Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )	85,0	73,7
Hydrofluorocarbures (HFC)	6,2	3,9
Méthane (CH <sub>4</sub> )	5,5	13,0
Protoxyde d'azote (N <sub>2</sub> O)	2,9	9,2
Hexafluorure de soufre (SF <sub>6</sub> )	0,3	0,1
Perfluorocarbures (PFC)	0,1	0,1
<b>Pouvoir de réchauffement global (PRG)</b>		
Par habitant (en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> /habitant)	4	8
Selon la superficie (en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> /hectare)	41	9
Selon le PIB (en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> /million d'euros)	81	238
<b>Émissions de CO<sub>2</sub> par les navettes par km parcouru et par personne (en g/km) (en 2011)</b>	<b>91</b>	<b>121</b>

**Lecture** : en 2012, le PRG global de l'Île-de-France est de 49 788 500 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, dont 5,5 % de méthane.

**Champ** : émissions des gaz à effet de serre ciblés par le Protocole de Kyoto. Dans les navettes, sont considérés les actifs en emploi et les étudiants du supérieur.

**Sources** : Citepa, inventaires nationaux d'émissions dans l'air ; Insee, recensement de la population ; Service des données et études statistiques (SDES) ; Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

### ► Pour comprendre

Les **gaz à effet de serre** (GES) ciblés par le Protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), les perfluorocarbures (PFC), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et les hydrofluorocarbures (HFC). Le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>) est inclus à cette liste depuis 2013. Le Protocole de Kyoto est, en 1997, la première application contraignante à la Convention sur le climat de 1992.

Si certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a établi que les émissions d'origine anthropique sont responsables du réchauffement climatique. Le premier des gaz à effet de serre ciblé par le Protocole de Kyoto est le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). L'effet de chacun des autres GES, appelé pouvoir de réchauffement global (PRG), est exprimé en « tonnes équivalent CO<sub>2</sub> ». Ce PRG exprime l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO<sub>2</sub>. Les activités humaines ou gérées par l'homme sont considérées hors émissions maritimes et aériennes internationales. Le PRG est donc exprimé sans tenir compte des puits de carbone : absorption de CO<sub>2</sub> par la croissance de la végétation (photosynthèse), de méthane (CH<sub>4</sub>) par les sols forestiers, etc. De même, les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt) ne sont pas prises en compte.

Pour produire des données agrégées sur les émissions de gaz à effet de serre, les organismes spécialistes s'appuient sur la méthodologie internationale de comptabilité carbone GHG Protocol. Cette méthodologie permet de catégoriser les émissions selon leur origine. Trois périmètres ou « **Scopes** » sont définis :

Scope 1 = émissions directes de gaz à effet de serre provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur d'un territoire considéré comme, par exemple : émissions liées au chauffage au gaz, aux procédés industriels hors combustion, biomasses...

Scope 2 = émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée car produites sur un autre territoire.

Scope 3 = toutes les autres émissions indirectement produites sur le territoire comme, par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements domicile-travail des salariés, transport amont et aval des marchandises...

Un **territoire à risque important d'inondation** (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. La notion de risque d'inondation doit se comprendre comme une « concentration d'enjeux dans une zone potentiellement inondable » et non comme une « probabilité d'occurrence d'une inondation ».

### ► Pour en savoir plus

- « [Gaz à effet de serre et polluants atmosphériques - Bilan des émissions en France de 1990 à 2020](#) », édition 2021, Citepa, juillet 2021.
- « [Chiffres clés du climat France, Europe et Monde](#) », édition 2021, Commissariat général au développement durable/SDES.
- « [Énergies et gaz à effet de serre : bilan des productions, consommations et émissions en Île-de-France](#) », Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie, septembre 2020.
- « [Résumé du bilan 2019 de la qualité de l'air en Île-de-France](#) », AirParif, juin 2020.
- Antoni V.**, « [Risques climatiques : six Français sur dix sont d'ores et déjà concernés](#) », Commissariat général au développement durable/SDES, janvier 2020.



## Objectif n° 15 Vie terrestre

# L'Île-de-France : région la plus artificialisée de France métropolitaine

L'objectif de développement durable 15 vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable. En Île-de-France, la proportion de sols artificialisés est importante et continue d'augmenter. Cette artificialisation reflète une forme de dégradation des milieux naturels et peut donc notamment porter atteinte à la biodiversité.

En 2018, près de 22 % de la surface d'Île-de-France est artificialisée, soit près de quatre fois plus qu'au niveau national ► **pour comprendre**. Les sols franciliens artificialisés représentent 8 % des surfaces artificialisées de France métropolitaine alors que l'Île-de-France ne représente que 2 % du territoire national. L'Île-de-France est ainsi la région où cette proportion est la plus importante devant les Hauts-de-France (10 %). Cette forte artificialisation des sols est à relier avec la forte densité démographique de la région (1 022 habitants au km<sup>2</sup>), son réseau de transports très ancien et dense et son attractivité économique. Au sein de la région, le territoire a été transformé par l'homme de façon inégale : le cœur de la région (Paris et la petite couronne) est huit fois plus artificialisé que la Seine-et-Marne (91 % contre 11 %), département plus rural, et également trois à quatre fois plus que les trois autres départements de grande couronne.

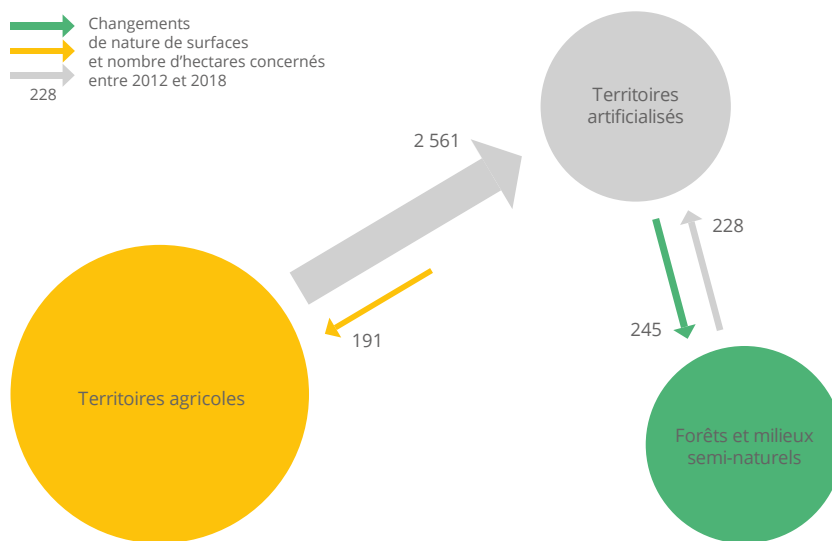
Entre 2012 et 2018, la part des territoires artificialisés a légèrement augmenté dans la région comme au niveau de la France métropolitaine (respectivement + 0,2 point et + 0,1 point). Cela correspond à un surcroît de 2 700 hectares en Île-de-France et de 44 000 hectares en France

métropolitaine. Au sein de la région, la part de surface artificialisée est stable dans la capitale (avoisinant les 100 %) et les Hauts-de-Seine (90 %). En revanche, elle augmente légèrement dans tous les autres départements de la région, allant

de + 0,1 point dans les Yvelines à + 0,5 point en Seine-Saint-Denis.

Entre 2012 et 2018, 4 000 hectares du territoire francilien ont fait l'objet d'un changement du mode d'occupation du

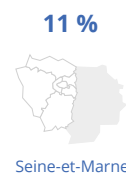
### ► 1. Principaux changements de nature de surfaces entre 2012 et 2018 en Île-de-France



**Lecture :** entre 2012 et 2018, 2 561 hectares de territoires agricoles sont devenus des territoires artificialisés.  
*Source : Service de la donnée et des études statistiques (SDES), CORINE Land Cover 2012 et 2018.*



### Surfaces artificialisées en Île-de-France en 2018





sol (artificialisé, agricole ou naturel). Les espaces nouvellement artificialisés proviennent essentiellement des espaces agricoles (92 %). À l'inverse, la reconversion de terrains artificialisés en terres naturelles ou agricoles ne concerne que 13 % du territoire en mutation, soit 440 hectares. Dans près d'un cas sur deux, ces terrains artificialisés rendus sont devenus des forêts ► **figure 1**.

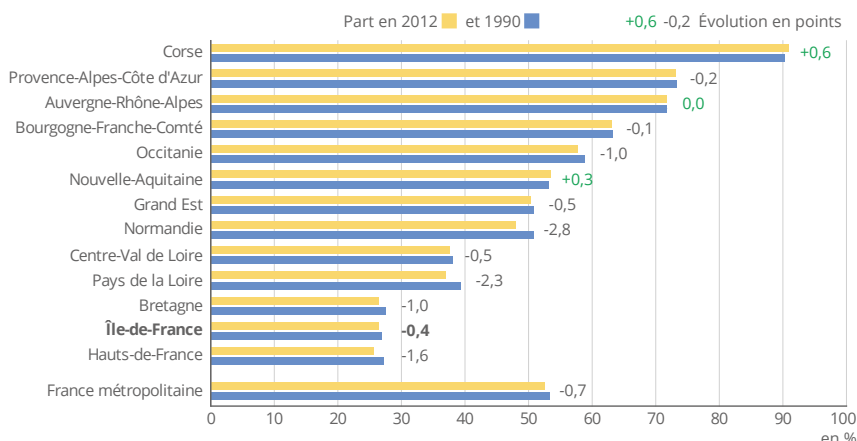
L'artificialisation des sols exerce une pression forte sur la biodiversité, car elle entraîne la destruction de milieux naturels et la fragmentation du territoire. Certaines terres agricoles peuvent également, selon les pratiques culturales employées, imposer de fortes pressions sur la biodiversité.

En 2012, avec les Hauts-de-France (25,6 %) et la Bretagne (26,5 %), l'Île-de-France fait partie des régions où la part des écosystèmes peu anthropisés est la plus faible (26,5 % contre 52,6 % au niveau France métropolitaine) ► **figure 2**. Dans les autres régions, cette proportion est supérieure à 35 %. Entre 1990 et 2012, 5 922 hectares d'écosystèmes peu anthropisés ont disparu, soit une perte de 0,5 % du territoire francilien. La part du territoire occupé par des écosystèmes peu anthropisés a par ailleurs légèrement diminué depuis 1990. Mais cette baisse s'est ralentie entre 2000 et 2006 (- 209,3 hectares par an) et entre 2006 et 2012 (- 57 hectares par an). ●

### ► Pour en savoir plus

- **Bouhalli H., Hurtel L., Marsal A., Salagnac C., Wittmann A.**, « [La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en Île-de-France, une performance notable qui s'est régulièrement améliorée ces dernières années](#) », DRIEAT d'Île-de-France, mars 2021.
- **Cling J.-P., Eghbal-Teherani S., Orzoni M., Plateau C.**, « [La France et les objectifs de développement durable](#) », in *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- **Loïs G., Muratet A., Ricci O., Zucca M.**, « [Panorama de la biodiversité francilienne](#) », L'Institut Paris Region, Agence régionale de la Biodiversité, juin 2019.
- **Janvier F., Kraszewski M., Levi-Valensin M., Trainel S.**, « [Atlas régional de l'occupation des sols en France](#) », Service de l'Observation et des statistiques (SOeS), octobre 2016.

## ► 2. Part des écosystèmes peu anthropisés en 1990 et en 2012 (en %) et évolution (en points) par région en France métropolitaine



**Lecture** : la part des écosystèmes peu anthropisés en Île-de-France était de 26,9 % en 1990 et de 26,5 % en 2012, soit une diminution de 0,4 point.

**Champ** : surfaces en France métropolitaine.

Source : Service de la donnée et des études statistiques (SDES), CORINE Land Cover 1990 et 2012.

### ► Pour comprendre

L'**artificialisation** résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures, sous l'influence de la dynamique démographique et du développement économique. Dans cette étude, les surfaces artificialisées regroupent l'habitat et les espaces verts associés, les zones industrielles et commerciales, les équipements sportifs ou de loisirs, les réseaux de transport, les parkings ou encore les mines, décharges et chantiers.

La base de données géographiques **CORINE Land Cover** est un outil européen de suivi de l'occupation des sols. Cette source offre tous les 6 ans une photographie complète, selon une nomenclature en 44 postes (dans notre étude en 5 ou 15 postes), du territoire français réalisée par photo-interprétation d'images satellitaires. L'occupation du sol est décrite à une échelle de 1/100 000 avec un seuil de 25 ha pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols et 5 ha pour les évolutions.

L'**anthropisation** est la transformation d'espaces, de paysages, d'écosystèmes ou de milieux semi-naturels sous l'action de l'homme. Un milieu est dit anthropisé quand il s'éloigne de la naturalité. L'indicateur « **Écosystèmes peu anthropisés** » permet de connaître la part relative du territoire non anthropisée et renseigne sur notre capacité à préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement. Cet indicateur correspond à la somme des surfaces des postes CORINE Land Cover n° 3, 4 et 231, 243, 244, autrement dit des forêts et milieux semi-naturels (3), zones humides (4), prairies (231), systèmes cultureux et parcellaires complexes (243) et territoires agroforestiers (244).



## Les Franciliens participent à la vie démocratique

L'objectif de développement durable n° 16 est de « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». Pour mettre en œuvre des politiques publiques locales, les institutionnels ont besoin du soutien et de la confiance de la population résidente. Celle-ci peut s'apprécier notamment à travers la participation aux suffrages électoraux. Les questions de sécurité représentent également un enjeu important pour tous.

La confiance dans les institutions peut s'évaluer à travers la participation aux élections, notamment présidentielles ou européennes. Au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, en Île-de-France, le **taux de participation** était globalement important (80 %) et légèrement supérieur à celui observé dans l'ensemble du pays (78 %) ► **figure 1**. Il est très différent d'un département

à l'autre, allant de 73 % en Seine-Saint-Denis jusqu'à 84 % à Paris. Tous les votes ne correspondent pas à des suffrages exprimés, et ce, du fait des votes blancs ou nuls. Ces derniers ne représentent en Île-de-France que 2 % des votes (contre 2,6 % dans la France entière).

Aux élections européennes, la participation est nettement plus faible :

51 % en 2019 en Île-de-France comme en France. Les mêmes différences selon les départements s'observent : participation minimale en Seine-Saint-Denis (40 %) et maximale à Paris (58 %).

Le taux de participation des Franciliens aux élections varie selon le type d'élection, le territoire mais aussi selon la période et le contexte politique des élections : ainsi, à l'élection présidentielle, il est passé de 68 % lors du scrutin de 2002 à 86 % en 2007 pour redescendre à 78 % en 2012 puis remonter à 80 % en 2017. En France, le taux est en baisse continue depuis dix ans : de 84 % en 2007 à 78 % en 2017.

En temps de paix, la qualité de vie dans un territoire peut s'apprécier à partir du sentiment d'y vivre en sécurité et d'être épargné par les incivilités, les accidents, les vols et agressions ou, plus graves, les homicides. En Île-de-France, en 2019, le nombre d'homicides est de 1,4 pour 100 000 habitants comme en France métropolitaine ► **figure 2**. À Paris et en petite couronne, le **taux d'homicides** est plus élevé : 1,7 pour 100 000 habitants.

### ► 1. Taux de participation au 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles de 2002 à 2017

	2002	2007	2012	2017
Seine-Saint-Denis	64,5	83,0	73,5	72,5
Val-d'Oise	67,6	85,8	77,0	77,1
Val-de-Marne	66,9	85,6	77,5	79,1
Essonne	68,2	87,1	79,2	80,2
Yvelines	68,8	87,4	78,8	81,3
Hauts-de-Seine	67,7	86,9	79,4	82,1
Paris	70,2	87,4	80,2	83,9
<b>Île-de-France</b>	<b>67,9</b>	<b>86,2</b>	<b>78,2</b>	<b>79,9</b>
<b>France</b>	<b>71,6</b>	<b>83,8</b>	<b>79,5</b>	<b>77,8</b>

en %

**Note :** par ordre croissant de participation en 2017.

**Lecture :** 79,1 % des inscrits sur les listes électorales du Val-de-Marne ont voté au premier tour de l'élection présidentielle de 2017.

**Champ :** ensemble des inscrits sur les listes électorales.

**Source :** ministère de l'Intérieur.

### Élection présidentielle 2017 Taux de participation



### Nombre de vols déclarés pour 1 000 habitants en 2019



Au sein de la France, la région se situe en quatrième position derrière les régions du sud que sont la Corse (3,6), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (2,2) et l'Occitanie (1,8). Avec 22,2 vols déclarés pour 1 000 habitants, le nombre de vols sans violence contre des personnes est le plus élevé de toutes les régions, devant l'Occitanie (10,8 pour 1 000 habitants et 11,0 en France métropolitaine). À Paris et en petite couronne, zones de forte densité de population, la fréquence des vols est encore plus importante (33,5 pour 1 000 habitants). Enfin, les destructions et dégradations volontaires ou actes de vandalisme sont relativement plus fréquents en Île-de-France (10,3 pour 1 000 habitants) qu'en France métropolitaine (9,3). Pour ce type de délits également, leur nombre est lié à la densité de population puisque, à Paris et en petite couronne, la fréquence est encore plus élevée (11,3 pour 1 000 habitants). ●

## ► 2. Homicides, vols sans violence contre des personnes, destructions et dégradations volontaires enregistrés en 2019

	Taux d'homicides (pour 100 000 habitants)	Taux de vols sans violence contre des personnes (pour 1 000 habitants)	Taux de destructions et dégradations volontaires (pour 1 000 habitants)
Corse	3,6	5,5	10,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,2	12,3	11,2
Occitanie	1,8	10,8	9,3
Hauts-de-France	1,4	7,3	10,7
<b>Île-de-France</b>	<b>1,4</b>	<b>22,2</b>	<b>10,3</b>
<i>dont Paris et petite couronne</i>	<i>1,7</i>	<i>33,5</i>	<i>11,3</i>
Grand-Est	1,4	6,6	8,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1,2	10,0	9,2
Nouvelle-Aquitaine	1,2	8,3	8,7
Bourgogne-Franche-Comté	1,1	5,6	8,0
Centre-Val de Loire	1,1	6,1	7,7
Normandie	1,1	6,2	8,3
Pays-de-la-Loire	0,9	6,6	8,5
Bretagne	0,9	8,2	7,7
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,4</b>	<b>11,0</b>	<b>9,3</b>

**Note** : par ordre décroissant de taux d'homicides.

**Lecture** : en 2019, en Île-de-France, 22,2 vols sans violence contre des personnes sont enregistrés pour 1 000 habitants.

**Champ** : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population.

### ► Définitions

Le **taux de participation** est la part des personnes ayant voté par rapport à celles inscrites sur les listes électorales.

Le **taux d'homicides** est le rapport entre le nombre d'homicides enregistrés et la population résidente.

### ► Pour en savoir plus

- « [Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique](#) », Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), septembre 2020.
- **Buisson G., Penant S.**, « [Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017](#) », *Insee Première* n° 1671, octobre 2017.

# Le développement durable : une problématique partagée par les communes et les intercommunalités

L'objectif n° 17 (et dernier objectif de développement durable) vise à « renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et de le revitaliser ». Au niveau d'une région, les intercommunalités forment un premier niveau de partenariat local pour la réalisation de projets dont certains relèvent des objectifs du développement durable.

En 2020, les communes d'Île-de-France sont regroupées en 63 intercommunalités dont 51 sont des **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**. En 2016, le **coefficient d'intégration fiscale** médian de ces EPCI est de 30 % (seuil comparable au niveau national). Ainsi, la moitié des EPCI franciliens disposent d'au moins 30 % du budget alloué à leurs communes. Les compétences exercées par les EPCI peuvent être liées à leur forme juridique (métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes) et donc statutaires. C'est le cas par exemple de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (ODD 6, 13 et 14). D'autres compétences peuvent avoir été reçues de la part des communes intégrées dans les EPCI et souhaitant leur déléguer. C'est le cas ainsi parfois pour la réalisation du plan local d'urbanisme (ODD 9).

En 2020, la totalité des EPCI d'Île-de-France prennent en charge la compétence de collecte et de traitement des déchets (ODD 12) dont la gestion opérationnelle est souvent réalisée par les syndicats intercommunaux de gestion d'ordures

ménagères. L'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels ou sportifs (ODD 11) et des aires d'accueil des gens du voyage (ODD 11 et 16) sont des compétences confiées, par presque toutes les communes d'Île-de-France, à leurs EPCI. Ces trois compétences ne sont en réalité statutaires que pour la **métropole du Grand Paris (MGP)** et la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV 2015)

confie à la Région le rôle de cheffe de file pour la transition énergétique et la biodiversité. Elle oblige également les EPCI de plus de 20 000 habitants à adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial. Ces plans déclinent et mettent en œuvre sur les territoires de compétence les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. En Île-de-France, la quasi-totalité des intercommunalités (y compris les établissements publics territoriaux de la MGP) sont concernées. ●

#### ► Définitions

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, sont des EPCI.

Le **coefficient d'intégration fiscale (CIF)** permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. Plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal (donc de budget) au groupement, plus sera supposé qu'elles lui auront également transféré des compétences.

La **métropole du Grand Paris** est une métropole et la seule intercommunalité d'Île-de-France à avoir ce statut. Elle regroupe la ville de Paris et 130 communes, comprenant l'intégralité des communes des départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) ainsi que sept communes de la grande couronne. Hormis la Ville de Paris, les 129 communes forment 11 établissements publics territoriaux (EPT).

## Les intercommunalités en Île-de-France en 2020

L'Île-de-France



63 intercommunalités

20 communautés d'agglomération  
31 communautés de communes



La communauté urbaine  
Grand Paris Seine et Oise



73 communes,  
410 000 habitants

La métropole du Grand Paris



composée de  
Paris et 11 EPT

### ► Source

Les données sur les intercommunalités présentées sont issues de la **base nationale sur les intercommunalités** (BANATIC) et complétées par des données déversées dans le portail d'accès des services publics aux informations sur les collectivités (ASPIC). Ces données, notamment sur les ressources financières et fiscales des intercommunalités sont produites par la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

### ► Pour en savoir plus

- Calvier C., Casarotti A., « [Intercommunalités de l'agglomération parisienne - Portrait économique des 32 nouveaux territoires](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 61, mai 2017.
- « [Suivi de l'élaboration des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux \(PCAET\) franciliens](#) », site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France.



# Objectifs du développement durable : regards sur l'Île-de-France

## Insee Dossier Île-de-France

Janvier 2022

L'Île-de-France affronte des défis importants pour l'environnement : artificialisation des sols, pollution, eaux de surface de qualité dégradée, appauvrissement de la biodiversité. Pour préserver l'environnement, les émissions de gaz à effet de serre doivent baisser de façon plus importante et la consommation d'énergie doit diminuer, malgré la hausse de la population. Certaines évolutions constituent cependant des signes encourageants : développement de l'agriculture biologique, des énergies renouvelables et du recyclage des déchets.

Des défis sociaux viennent s'ajouter dans la région à ces problématiques environnementales, dans un contexte de dynamisme démographique et économique important. De fortes disparités existent au sein de la région : certaines populations sont plus fragilisées, exposées à la précarité sociale, au chômage et aux difficultés scolaires.

Au travers de ce dossier, les objectifs de développement durable sont parcourus objectif par objectif. Pour chaque objectif de développement durable, le dossier présente quelques indicateurs les plus récents possibles (période d'avant la crise sanitaire) et le cas échéant situe l'objectif dans des évolutions temporelles. Cet ouvrage vise à éclairer le grand public sur ces thématiques complexes, mais aussi à apporter des éléments chiffrés aux acteurs régionaux pour la mise en place de politiques publiques qui concilient développement économique, respect des hommes et de l'environnement sur le territoire francilien.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur  
[insee.fr](https://www.insee.fr)



ISSN 2416-8416

© Insee 2022

Crédits photo :  
Fotolia.com ; Stock.Adobe.com

Reproduction partielle autorisée  
sous réserve de la mention de  
la source et de l'auteur

